

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

13 SEPTEMBRE 2022

Le mardi 13 septembre 2022 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 6 septembre 2022 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, MARAS Aurélie, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Mathieu, LE DILY Michèle, BECART Hubert, PESCHE Augustin, GOUST Victoire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, BONNIEL CHALIER Louise, VALLA Angélique, BACHER Constantin, JENN Emmanuelle, COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose,

Excusés pouvoir :

Excusés : FERRARI Laura, MOURIER Pierre, PELAEZ Louis,

Absents : BACHA HIMEUR Samira,

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 13 Septembre 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.

Désignation secrétaire de séance / appel par Constantin Bacher

Le maire demande la transmission des pouvoirs pour les élus absents ; un mail suffit. Quorum étant atteint le maire déclare la séance du CA ouverte.

Point d'actualité du Maire

62 000 hectares sont partis en fumée cet été en France, 660 000 en Europe, c'est 12 fois la superficie des 59 communes de notre Métropole.

Plus 2,3° par rapport aux normales de saison, un été historiquement chaud qui va malheureusement devenir classique.

Une sécheresse intense qui concerne 93 départements dont 79 en situation de crise d'après le ministère de la transition écologique, des rivières, des fleuves et des lacs asséchés, des villages sans eau ravitaillés par des camions citernes.

Des orages et des tempêtes dévastatrices, en Corse, en Italie, au Kentucky, au Pakistan avec une mousson exceptionnelle.

Le verre d'eau de René DUMONT ne fait plus sourire, le changement climatique n'est plus une lubie mais un constat avéré et connu de toutes et tous depuis la publication du premier rapport du GIEC en août 1990. Nous en sommes au 6^e rapport du GIEC et s'il serait faux de dire que rien n'a été fait nous sommes obligés de constater que rien n'a été fait à la hauteur des enjeux climatiques.

La crise climatique est donc là avec son corolaire, la crise sociale. Les plus faibles viennent de découvrir que c'était la fin de l'abondance, eux qui n'en avaient jamais connu le début, quant aux plus riches ils continuent de nager dedans et de nous regarder nous débattre au sol depuis les confortables sièges de leurs jets privés.

Nous ne gagnerons pas la bataille du climat en demandant les efforts toujours aux mêmes. Nous ne gagnerons pas en demandant aux plus précaires de baisser le chauffage cet hiver dans des appartements où ils n'arrivent déjà pas à atteindre les 17° et où ils ne pourront bientôt plus payer les factures de gaz et d'électricité.

Nous ne gagnerons pas cette bataille si les plus aisés, les plus fortunés, les plus émetteurs de CO², les plus pollueurs ne contribuent pas massivement à cet effort collectif, au-delà de la taxe sur les superprofits que nous réclamons c'est aussi un appel à la responsabilité collective. Oui il est possible qu'une équipe de football se déplace autrement qu'en avion, la Juventus de Turin le fait bien, oui il est indispensable d'arrêter de prendre son jet pour faire le tour de l'Europe dans la journée, oui il est vital de mettre fin aux retenues collinaires si leur seule destination est la fabrication de neige artificielle, oui il est indispensable de réduire l'élevage intensif et notre consommation de viande et je pourrai continuer ainsi longtemps.

Nous allons également devoir apprendre la sobriété, nombre de communes ont déjà réduit le fonctionnement des services publics, la ville de Lyon elle fait le choix de mener une réflexion avec l'ensemble des groupes politique de la majorité et de l'opposition pour proposer un plan d'action afin de réduire notre facture énergétique.

De son côté l'arrondissement y prend et y prendra toute sa part et nous n'avons pas attendu cette crise pour commencer d'agir ; modification des éclairages avec la mise en place de LED dans nos équipements transférés, travail à venir avec les associations et les clubs sportifs pour réduire leur consommation d'énergie, choix difficile de mettre fin à certaines activités très consommatrices d'énergie et dont la facture aurait explosé telle la patinoire hivernale dont la facture d'électricité était déjà de 10 000€, la fin progressive des illuminations dont le coût était de 54 000€ au profit de projets plus participatif avec les habitants et conseils de quartier et moins énergivore, l'évolution du journal d'arrondissement pour réduire la consommation et le coût du papier et de l'impression.....

Je formule le vœu et j'espère très sincèrement que la prise de conscience estivale des effets dramatiques pour l'avenir de notre planète du changement climatique sera durable et qu'une fois revenues la pluie et des températures plus clémentes nous n'oublierons pas notre devoir d'agir et les raisons qui conduisent aux décisions difficiles que nous devons prendre.

Je veux maintenant vous dire deux mots de l'été et de l'actualité de notre arrondissement.

Le 8^e a connu un été particulièrement riche en évènements dans chacun de nos quartiers avec notamment le festival Accordanse à Mermoz, la clôture de la concertation sur le réaménagement de la place du Bachut et son bal populaire, Jazz sur la route de Vienne au parc du Clos Layat, La brise de la pastille le 13 juillet place du 8 Mai 45 à Etats Unis, le cinéma en plein air place Ambroise Courtois et sa soirée karaoké avec le comité des fêtes et le 3 septembre la fête du quartier Monplaisir la Plaine place Général André, un moment fort voulu par les enfant du conseil d'arrondissement de l'école Jean Macé, fête qui s'est clôturée par la projection en plein air du film « Le petit Nicolas » qui a attiré pas moins de 300 enfants et adultes du quartier, une première.

Et je n'oublie pas toutes les manifestations organisées dans le cadre de tout l'monde dehors.

Mais cet été c'est aussi 3,3 M€ de travaux dans les écoles du 8^e, des travaux de voirie importants avec notamment l'aménagement de la rue des Alouettes devant le groupe scolaire Pierre Termier, mais aussi des travaux d'entretien du patrimoine tel la remise en peinture des pylônes d'éclairage de plusieurs rues et avenues.

Je veux à ce titre remercier les personnels des collectivités et des entreprises privées qui ont travaillé tout l'été dans des conditions particulièrement difficiles en regard des fortes chaleurs.

Je veux également vous dire notre fierté et notre joie de signer ce vendredi les conventions les conventions d'habilitation du territoire zéro chômeurs de longue durée mais surtout d'assister à l'embauche en CDI des premiers salariés de l'entreprise à but d'emploi. J'ai la conviction que ce projet va contribué à changer profondément l'avenir des habitants et habitantes du quartier Langlet Santy.

Enfin je veux dire un grand merci aux 146 associations qui ont participé au Forum des associations de notre arrondissement dimanche dernier. Ce fût à nouveau une très belle réussite et l'occasion pour nous élu-e-s de remercier l'ensemble des bénévoles qui contribuent à l'animation et au lien social dans notre arrondissement.

Déclaration liminaire des groupes politiques

P. Odiard :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Pour la première fois depuis le début du mandat, la rentrée s'est déroulée normalement du point de vue sanitaire avec l'allègement du protocole au niveau « socle », suivant les recommandations de l'Education Nationale. Il est bien sûr nécessaire de maintenir les bonnes habitudes pour les élèves et les bonnes pratiques seront maintenues concernant le nettoyage et l'aération des locaux.

Les enfants profitent du retour à la convivialité sur la pause méridienne et du déploiement du nouveau marché de la restauration avec une participation des familles qui n'augmente pas. La Ville de Lyon accompagne toutes les familles et plus particulièrement celles qui sont le plus en difficulté, en particulier par la mise en place de tarifs du périscolaire selon le quotient familial avec un prix minimum à 0,80€ le repas pour la cantine.

Un accueil périscolaire normal a été mis en place dans toutes les écoles malgré les tensions dans les recrutements dus à la crise des métiers du lien. A ce propos, un forum de recrutement d'animateurs périscolaires aura lieu dans une semaine à l'Hôtel de Ville, le 20 septembre 2022.

I/ Avant la rentrée, il y a eu comme chaque année des travaux dans les écoles. Pour notre arrondissement cela correspond à un coût de 3 375 000 €, les deux tiers correspondant au déménagement de l'école Louis Pasteur dans les anciens locaux de l'école Olympe de Gouge : le site passant de 3 classes de maternelle à 8 classes de maternelle et 14 classes d'élémentaire, il a fallu faire des travaux de cloisonnement de classes et d'installation de lavabos et de sanitaires dans le bâtiment G et installer un modulaire sur deux niveaux pour une partie de la maternelle ; sans oublier le déménagement des modulaires du restaurant scolaire de l'ancien site au nouveau.

Je tiens ici à saluer l'investissement des entreprises et du personnel municipal qui ont travaillé jusqu'au dernier jour pour que tout soit prêt le 1er septembre. Mais aussi celui du personnel d'animation, des enseignants et des deux directrices qui, pour la plupart, alors qu'ils et elles étaient encore officiellement en vacances, étaient là une semaine avant pour vider les cartons et ranger les classes. Nous avons été à leur écoute pour répondre à leurs demandes. Entre la visite de fin de chantier, la commission de sécurité et la rentrée elle-même, je me suis rendu 3 fois sur place pour constater l'avancement des préparatifs.

Parmi les autres chantiers, qui concernent quinze sites, je mentionnerai :

- le raccordement au réseau de chauffage urbain de l'école Edouard Herriot, la rénovation en cours du 2ème bloc sanitaire de cour en élémentaire et la réfection de la toiture en maternelle.
- Une autre réfection de toiture au groupe scolaire Jean Macé ainsi que des travaux d'éclairage
- Le remplacement des sanitaires turcs de l'école Lumière
- La mise en peinture de deux classes à l'école Jean Mermoz élémentaire
- La rénovation des circulations du bâtiment jaune et la mise en peinture des cages d'escalier de la maternelle Alain Fournier
- La rénovation du hall d'entrée de l'élémentaire Jean Giono
- Le remplacement des brise-soleil orientables de l'école Marie Bordas

II/ L'évolution de la carte scolaire était annoncée par l'académie après les CDEN de février et de juin.

La baisse démographique a des répercussions sur les effectifs d'enfants scolarisés dans les écoles lyonnaises. Entre 2020 et 2022 cette baisse cumulée représente près de 10% des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises : de 38 172 élèves en 2020 à 34 992 élèves en 2022. A Lyon 8ème nous passons de 7 479 élèves en 2020, puis à 7 228 élèves en 2021 et à 7 071 élèves hier, deux semaines après la rentrée 2022. Chez nous, la baisse cumulée n'est de que 5% sur deux ans, ce qui justifie la construction ou la reconstruction de groupes scolaires prévus pour cette mandature.

En dehors de la baisse démographique, nous subissons pour cette rentrée 2022 un rattrapage suite aux années COVID, comme indiqué par M. Carrière nous avons bénéficié d'un solde positif de classes en 2020 (+ 2 classes) et 2021 (+ 5 classes) malgré la baisse des effectifs dont je viens de parler, ainsi que du déploiement du dédoublement des classes. Pour cette année, les seuils de fermetures du Rhône sont appliqués strictement, même si, suite aux échanges préalables avec les IEN, les situations limites ont été préservées, en tenant compte des équilibres et du climat scolaire dans certaines écoles, ou la présence de dispositifs particuliers (ULIS, UPE2A notamment).

Pour cette rentrée 2022, il y a eu à Lyon 19 ouvertures de classes et 57 fermetures, soit un solde négatif de 38 classes.

Dans le 8ème, nous avons 3 ouvertures (2 classes ordinaires et 1 classe en demi-groupe) et 16 fermetures (7 classes ordinaires et 9 classes en demi-groupe), soit un solde négatif de 13 classes.

III/ Cette rentrée 2022, c'est aussi du nouveau dans les cantines ! Depuis le 1er septembre, la Ville propose aux familles deux menus différents : Jeune pousse (100% végétarien) et Petit bouchon (tout type d'aliments), avec 50% de produits bio dès 2022, et de nouvelles recettes gustatives et équilibrées. Le recours aux produits locaux augmente afin de développer le goût des enfants et la découverte de produits des terroirs. Les premiers retours de la part des enfants semblent positifs et les nouvelles recettes plutôt appréciées.

Les enfants seront acteurs de la définition des menus avec la mise en place dès ce mois-ci de la commission resto enfants, animée par les équipes périscolaires de 6 écoles lyonnaises (dont l'école Simone Signoret pour le 8ème arrondissement) choisies sur la base du volontariat des équipes d'animation : en amont de la commission menu adultes, ils pourront goûter et donner leur avis sur les menus de la cantine et les projets développés autour de l'alimentation.

Environ 300 agents de l'éducation ont été formés, notamment aux nouvelles recettes végétariennes, ainsi que des animateurs. Un guide professionnel de bonnes pratiques sera rédigé avec les agents. Ces initiatives permettront aux équipes de porter le projet auprès de toute la communauté éducative de l'école et notamment des parents.

Le projet de restauration scolaire entre en cohérence avec le projet de mandat sur l'alimentation durable et l'agriculture urbaine. La Ville de Lyon ayant remporté en 2021 l'appel d'offre européen School food for change, elle est la seule collectivité française à participer à ce réseau européen qui vise à valoriser de bonnes pratiques entre la restauration scolaire et le développement d'une alimentation plus durable.

Question sur l'ilot Kennedy : CF Lévy s'interroge sur un éventuel retard de la mise en œuvre de cette opération et souhaite connaître le détail du calendrier.

O. Berzane : il n'y a aucun retard sur le calendrier ; les travaux d'aménagement et de terrassement sont en cours. Le déménagement des enfants se fera aux vacances de printemps 2023. S. Bogner participe aux réunions de chantier toutes les semaines. S'il devait y avoir un décalage dans le planning je vous en informerai.

C. Bacher :

Mr le Maire, mes cher·es collègues

Je souhaitais profiter de cette déclaration liminaire pour esquisser un bref tableau de la situation universitaire à l'occasion de cette rentrée. Le 8e arrondissement abritant de nombreuses résidences étudiantes et le site de plusieurs universités, il me semblait important d'évoquer cette population. Car malheureusement la situation de la jeunesse étudiante ne s'améliore pas.

Les situations de précarités s'accroissent. Les difficiles conditions d'accès aux bourses, ainsi que la hausse minimaliste de leurs montants peine à compenser la brutale montée de l'inflation. Les files d'attente aux distributions alimentaires ne désemplissent pas de jeunes, étudiants/étudiantes ou travailleurs/travailleuses au passage. Près de la moitié de la population étudiante doit se salarier à côté de ses études, amputant de fait grandement ses chances de réussite.

À cette situation de précarité aggravée se rajoute l'incertitude de la loterie de la sélection. Une sélection à l'entrée en licence par le biais de Parcoursup, une sélection aussi à l'entrée en master qui va s'accroître avec l'arrivée du Parcoursup des masters, une sélection aussi au cours de l'année par le biais de l'arrêter licence qui permet la suppression des compensations et des rattrapages nécessaires dans bien des cas aux étudiantes et étudiants salariés pour réussir leur année. Et une sélection renforcée pour les étudiantes et étudiants étrangers hors UE qui doivent désormais s'acquitter de 2 700 € de frais de scolarité par année de licence et 3 700 € par année de master, et ceux grâce à la loi « Bienvenue en France ». Inutile de rappeler que cette dernière mesure renforce la situation de précarité de cette population étudiante précise, en plus d'exercer un tri entre « bon et mauvais étudiants étrangers et étudiantes étrangères », cela simplement sur le critère des moyens financiers.

Mais il serait impossible de n'aborder la question de la rentrée universitaire que du point de vue des étudiantes et étudiants. En effet, sur Lyon la diminution des subventions accordées par la région a eu pour conséquence la suppression de poste de vacataires. Ces emplois précaires, jouissant d'une protection au travail insuffisante, sont les premiers à subir les politiques d'austérités. Absence de titularisation, manque de poste, locaux décrépis, absence d'investissement de l'État, renforcement de la puissance du privé au sein du secteur public de l'enseignement supérieur.

En quelque mot le bilan malheureusement classique de décennies de politique néolibérale à l'encontre du service public.

Et quelle est l'unique réponse du gouvernement face à cette situation de crise. Le mépris. Le mépris quand le président parle de « quasi gratuité de l'université », mais que pouvions nous attendre d'une personne qui n'étudiait qu'avec « seulement 1 000 € par mois ».

Le mépris encore quand en pleine mobilisation contre la précarité l'ex-Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédéric Vidal pour ne pas la nommer, lance une polémique sur le soi-disant « Islamo-gauchisme » au sein des universités. Le mépris toujours quand sur la question de la sélection la seule réponse de l'actuelle Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Sylvie Rétaillaux soit « le Parcoursup des Master », comprenons bien : plus de sélection. Le mépris encore et toujours quand sur la question de la précarité, une hausse de seulement 4 % des bourses est accordées, ne compensant bien évidemment pas les 17 % d'inflations sur l'année écoulée. Après je comprends on ne peut pas laisser se faire les hyper-profits d'un côté et régler les questions de précarités de l'autre. C'est une question de choix, le gouvernement a fait le sien.

Contre ces situations de crise du service public de l'enseignement supérieur, touchant populations étudiantes et personnels, la réponse s'organise. Actuellement sur Lyon un collectif d'étudiants et d'étudiantes sans affectation s'auto-organise pour demander des inscriptions et des exonérations. Le collectif des « Sans-facs », soutenu par des syndicats étudiants comme professionnels et des partis politiques, a engagé un bras de fer avec la présidence de l'université Lumière Lyon 2.

Nous souhaitons évidemment les voir triompher, comme ils et elles l'ont fait les années précédentes, et démontrer que non les logiques d'oppressions néolibérales, qu'elle soit raciste, de genre ou de classe, n'ont pas leur place au sein de l'université.

M. Le Dily :

Monsieur le maire, Collègues, Habitants et habitantes du 8e arrondissement, Nous abordons cette rentrée avec l'enthousiasme de chaque commencement renouvelé, teinté néanmoins d'inquiétudes à la suite de la sécheresse de cet été qui pose concrètement le thème de l'écologie et les réponses que nous devons apporter concrètement. L'urgence est également sociale. À Lyon, ce sont les manifestations des étudiants sans fac à Lyon 2, et tous subissent le gel des budgets de l'enseignement supérieur. Cela ne doit pas cacher le (1) million d'étudiants qui font

leur rentrée en précarité sociale. Nous avons subi le stigmate des allocations : à savoir l'allocation de rentrée qui servirait à acheter des télévisions ; les pauvres sont décidément bien riches. À l'automne, le président de la République a prévu – via le paquet de mesures Dussopt – d'assujettir le RSA à des heures de formation obligatoires. Assujettir une aide sociale inconditionnelle à des conditions est une fracture sans précédent. Avec 500 €, on ne vit pas, on survit.

Les effets d'annonce du gouvernement cachent à peine l'incertitude de demain et sont la preuve manifeste que M. Macron garde bien secrets ses plans délétères, et laisse penser qu'il navigue à vue depuis plus de 5 ans. La spirale inflationniste frappe aveuglément et de plus en plus largement. Des catégories sociales préservées jusqu'alors, sont en voie de paupérisation. Face à la hausse des prix de l'énergie, plus que jamais, les communs et la solidarité. Les collectivités locales souffrent d'un manque de financement lié au racket d'EDF.

Les fonds que nous pourrions mobiliser pour les solidarités collectives sont donc mobilisés pour régler des factures d'énergie. Le séisme solidaire, organisé par Epicentre, n'aurait pu être organisé si les fonds accordés aux épiceries solidaires ne venaient pas combler le puits sans fond des factures qui s'allongent.

Le tout, se jouant dans le cadre des règles de Bruxelles qui, rappelons-le, étaient censées libérer le marché pour nous apporter des jours heureux. La Dotation Locale d'Arrondissement, que nous votons ce soir, devra évoluer pour conserver les marges d'autonomie des arrondissements.

Ces marges d'autonomie nous servent à tisser du lien. Notamment en matière de culture. La culture, dont nous n'aurons de cesse de dire qu'elle est ferment d'émancipation – surtout dans les périodes d'incertitude – nous rapprochent et nous saluons l'ensemble des initiatives prises en ce sens. Nous avons pu voir dimanche dernier au Forum des associations combien les associations de notre arrondissement sont diverses et variées et offrent aux habitants de multiples possibilités d'enrichissement humain mutuel.

Nous les remercions vivement de leurs implications et dévouement. Considérer que le privé fait toujours mieux que le public est, selon nous, une erreur de jugement. L'enseignement de cet été concerne les piscines. Dans plus de 30 collectivités, les piscines ont été fermées par l'exploitant parce qu'il ne réalisait pas assez de profits. Notre majorité a pour ambition de créer une piscine au sein du complexe des ateliers de la Danse, nous souhaitons qu'elle soit, comme toutes les piscines de Lyon, en régie municipale. Au moindre frimas, les caisses se ferment. Au premier froid, le financier s'en va.

Quand la bise fut venue, la piscine disparut. Cette rentrée se fera dans un contexte qui ne nous est pas favorable, mais je fais confiance à cette assemblée pour prendre – dans la mesure de ses compétences – les choix qui s'imposent. Nous souhaitons une bonne rentrée aux petites Lyonnaises et aux petits Lyonnais et en particulier à ceux de notre arrondissement. Nous souhaitons ici remercier les professionnels de l'éducation, de la petite enfance qui organisent ces moments de retrouvailles et d'émancipation. L'universalisme français est – à notre sens – la direction politique à

prendre. La chose commune nous ressoude autour d'un idéal commun. Dans un extrait du programme du CNR – le vrai, le seul – (le néolibéralisme a l'art de tout recycler, et avant toute chose, le vocabulaire). Dans cet extrait, on peut lire (je cite): « L'union des représentants de la RÉSISTANCE pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourraient freiner leur action. » Je vous remercie.

P. Prieto :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons.

J'espère que chacune et chacun aura pleinement profité de la trêve estivale pour être dans les meilleures dispositions possibles au service de toutes les habitantes et habitants du 8eme arrondissement !

Ce plein d'énergie-si j'ose dire- il en faudra tant cette rentrée accumule les difficultés économiques sociales et climatiques et peu importe l'ordre énoncé puisqu'il est clair qu'elles raisonnent entre elles par effet de collisions mutuelles.

Et du coup, ce cumul de désordres avec toutes ses violences vient nous affecter et pour la population la plus fragilisée il est intolérable.

Intolérable hausse des prix, intolérable hausse des prix de l'énergie, intolérable hausse des prix de l'alimentation, intolérables sources d'angoisses pour de nombreux lyonnais et lyonnaises face à d'intolérables supers profits pour d'autres !

Face à ces cumuls la responsabilité du politique est de mener des politiques publiques cohérentes et vigoureuses.

Cohérentes et vigoureuses cela implique de préférer le débat politique aux querelles politiciennes et pour ce qui nous concerne de continuer à nous investir dans nos compétences municipales.

C'est l'état d'esprit de La majorité pleinement mobilisée dans des actions multiples et concrètes.

Pour être concret :

C'est ce que nous faisons par exemple avec les cantines scolaires, pour proposer aux écoliers une alimentation de meilleure qualité, avec des produits bio, locaux et des plats en grande partie élaboré sur place. Ce saut qualitatif nous le faisons au nom de l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous au nom du principe d'Égalité inscrit sur le fronton de chacune de nos écoles, nous le faisons, enfin, également par besoin de justice sociale, car l'alimentation est une source majeure d'inégalité, en termes de nutrition bien sûr, et par conséquent en termes de santé.

Avec des fournisseurs en circuit court nous concourrons aussi à réduire la dette carbone, en promouvant le bio nous protégeons la biodiversité, et contribuons à réduire aussi le désordre climatique conjugué aux rénovations thermiques qui permettent aux écoles à la fois des économies et un meilleur confort. Ces mesures, ces investissements, nous les mettons en place sans surcout pour les familles, car

c'est cela aussi la justice sociale et dans le contexte économique actuel, il nous apparait essentiel d'appliquer vigoureusement ces principes.

Cet exemple des cantines scolaires illustre notre ligne politique : une politique qui vise à gagner en qualité, à améliorer le bien-être, la santé et l'environnement, tout en restant attentifs à réduire les inégalités d'accès. La transition écologique et sociale est une opportunité et non une contrainte, pour promouvoir un mode de vie et de consommation, qui préserve la planète tout en améliorant la qualité de vie des habitants et habitantes de notre Ville.

Mes chers collègues, ces enjeux sont majeurs. L'été dramatique que nous avons vécu a décliné l'expression « dérèglement climatique » sous de multiples formes : des méga incendies qui ont ravagé le territoire conséquences d'épisodes de sécheresses et de canicules, sans oublier les désastres causés par les orages et les inondations sur fond de crise géopolitique comme si ce lot de misère n'était pas suffisant.

Tout cela nous rappelle la nécessité d'agir vite et bien. Vite et bien pour éviter l'échéance de non-retour, les 8 ans qui restent pour débrayer la spirale infernale et ses conséquences catastrophiques dues à l'action humaine déraisonnable pour la planète.

Cela notre majorité en a conscience et c'est pour cela que nous déployons à notre niveau une politique ambitieuse, centrée sur la transition écologique et sociale, qui conjugue bien vivre ensemble, progrès social et limitation de notre impact écologique.

C'est le sens de notre action pour mener de front, Vite et Bien, tous nos projets déjà lancés ou à venir dans notre arrondissement conformes à nos engagements: continuer à développer nos services publics, aider les plus démunis, promouvoir la justice sociale et bien sûr mener la transition écologique.

Je vous remercie.

O. Berzane souhaite rendre hommage à J. Ricci

Jean Ricci nous a quittés le 1er août dernier. Jean Ricci, personnalité incontournable du monde combattant, ne manquait presque jamais une cérémonie dans le 8ème arrondissement. Dès le début de ce mandat municipal, accompagné de notre ami Daniel Pérez, il avait eu à cœur de travailler avec Monsieur le Maire et moi-même sur le calendrier mémoriel de notre arrondissement. Jean Ricci, vous le savez toutes et tous, fut pendant de nombreuses années Président du Comité départemental de liaison des associations d'anciens combattants, de déportés et de résistants du Rhône et de la Métropole de Lyon. Il était chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Croix du combattant, titre de reconnaissance de la nation. Il avait reçu le 26 mars 2022 la médaille de la Ville de Lyon : c'était un homme de conviction, de grande valeur humaine et de dialogue. Nos pensées vont à ses amis et à sa famille, son épouse, sa fille et son petit-fils.

Une minute de silence est observée.

Vote du PV de la séance du 23 juin 2022

C. Cohade émet une observation sur le PV du CA de juin 2023 qui indique un vote pour de 33 voix et vote blancs de 6 voix soit un total de 39 bulletins pour 36 élus. Avec beaucoup d'humour, M. Cohade demande la rectification du PV du CA de juin 2023.

CF Lévy fait la remarque que le maire indique que des éléments seront apportés au prochain CA. Or, sur la question du squat de la rue Rochay, une copie du courrier envoyé aux riverains devait parvenir au groupe politique, courrier que nous avons bien reçu. Mais pour la transparence des débats, il serait intéressant de pouvoir joindre ces éléments d'information.

O. Berzane indique que le PV est adopté à l'unanimité.

Examen des délibérations :

Désignations ;

Rapport interne N°6 – Olivier BERZANE ; Désignation des représentants dans les conseils d'école.

Suite au changement d'exécutif du conseil d'arrondissement de juin dernier, de nouvelles désignations doivent être faites.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Règlement intérieur ;

Rapport interne N°5 – Valérie ROCH ; Modification du règlement intérieur.

Le maire indique que ce rapport est retiré de l'ordre du jour pour absence d'accord sur le contenu de ce rapport. V. Roch réunira de nouveau le groupe de travail afin de retravailler le point de désaccord avec tous les groupes politiques.

CF Lévy explique :

- On est en désaccord sur la forme de gouvernance de la mairie d'arrondissement par rapport dans ses relations à l'opposition. La mairie d'arrondissement oublie régulièrement l'opposition dans le magazine, les réseaux sociaux. Opposition complètement oublié même à l'entrée de la mairie puisque les élus de l'opposition ne figurent pas sur le tableau à l'accueil.
- Votre proposition visait à réduire encore plus l'expression de l'opposition. Ex : sur le document du plan de mandat, on n'avait pas la place de rédiger deux phrases. C'est ce genre de pratique que nous souhaitons revoir.

O. Berzane : c'est bien l'objet d'une future discussion mais cette modification du règlement intérieur ne remettait pas en cause le droit de votre expression dans le bulletin municipal.

C. Cohade indique que c'est donc une question de forme qui a posé ce petit désaccord.

V. Roch souhaite pouvoir en rediscuter en commission.

Budget et administration ;

4357 – Valérie ROCH ; Dotations aux arrondissements pour l'année 2023 - Direction des Finances

V. Roch :

Cette délibération, présentée chaque année permet de déterminer, avant le 1er novembre, les modalités et le montant des répartitions des dotations faites aux arrondissements.

3 dotations sont affectées à chaque mairie,

*1 dotation d'investissement, fixé à 2€ par habitant et

*2 dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale

Concernant ces dotations de fonctionnement, un travail de fond, sur la base des dépenses des 5 dernières années (hors 22), a été réalisé pour les ajuster au plus près des besoins, tout en introduisant une forme d'équité entre les arrondissements.

En effet, jusqu'à présent les DAL, Dotations d'Animation Locale, qui nous permettent de financer les dépenses d'information, de concertation avec les habitants et la mise en place de projets festifs dans nos quartiers, étaient d'un montant bien inférieur aux besoins. Ainsi, dans la pratique, les arrondissements utilisent aussi une partie de la dotation de gestion locale (l'autre partie du budget de fonctionnement) pour des activités qui relevaient de la DAL. Cette pratique pose des soucis de sincérité et de transparence dans l'utilisation des fonds publics.

4 scénarios budgétaires ont été présentés aux Maires d'arrondissement, lors de la conférence des Maires qui a eu lieu avant l'été et ils ont choisi un scénario. Si je fais un focus sur notre arrondissement,

Notre DAL a été augmenté, elle est répartie par l'attribution d'un montant forfaitaire de 30.000€ (soit + 10.000€ par rapport à 2022) et le solde est attribué en fonction du nombre d'habitants. Ce qui représente pour notre arrondissement la somme totale de 139.307€ pour 2023, contre 68.521€ en 2022 (20.000€ + 48.521€), soit plus du double en 2023 !

Cette nouvelle formule de répartition permettra d'être plus transparent sur les dépenses réellement consacrées à l'animation proposées à nos habitants.

Ainsi Mesdames et Messieurs, je vous remercie de valider cette délibération

CF Lévy : sur le rapport il est difficile de retrouver les chiffres que vous indiquez. On ne trouve pas la répartition par arrondissement. C'est donc compliqué pour nous de se prononcer car nous n'avons pas eu les éléments chiffrés.

V. Roch : oui cette délibération ne donne que les grandes masses.

O. Berzane met aux voix : abstention de Mme Jenn, de M. Lévy et de Mme Couder.
Délibération adoptée à la majorité.

Emploi, insertion, artisanat;

4507 – Claire PERRIN : Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 €

C. Perrin :

Les organismes concernés par cette délibération sont :

1. CRESS AURA : Développement de l'ESS, promotion et la mise en réseau des structures de l'ESS
2. Ronalpia : incubateur engagé
3. Rhone Développement Initiatives : association de développement de l'entrepreneuriat d'utilité social, situé dans le 8e arrondissement
4. CAP SERVICES : accompagnement à l'ESS de 150 entrepreneurs
5. AGF SCOP, que vous connaissez peut-être davantage par son incubateur Alter'Incub qui a lancé son 8e appel à projet cette année, et déjà soutenu 64 entrepreneurs, dont Pistyles, Appart et Sens, le Parc des arts
6. UNIVERSITE LYON 2 (Chaire ESS), dont le cycle annuel de conférence les mardis de l'ESS

+ Projet Fabrique à Solutions (AGF + RONALPIA) tourné vers les entrepreneurs sociaux et notamment avec le projet Rebond construit dans la période post Covid pour aider les entrepreneurs à ajuster leurs stratégies et leur apporter un soutien matériel, administratif et psychologique soit un montant de 5 000 euros chacun.

Le total se porte à 50 500€ détaillé dans la délibération.

Si cette proposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter

Délibération adoptée à l'unanimité

4508 – Claire PERRIN ; Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 €

C. Perrin :

Vous remarquerez d'ailleurs que des structures citées plus haut comme acteurs clés ESS ont participé en tant que jury à l'évaluation des projets gagnants : Alter'incub, Ronalpia etc

Projets retenus :

1. SAS CJNG – Maison Ma Bille (Tiers lieu dédié au textile engagé et durable : projet ouverture de nouveau lieu)
2. Association Football Ecologie France (promotion, la sensibilisation, la formation et la mise en œuvre de l'écologie et du développement durable dans le monde du football et du sport en général) avec une fresque écologique du Football
3. SAS Accesame : anticipant les besoins en matière d'amélioration et d'accessibilité de l'habitat, d'aide aux démarches administratives et d'accompagnement social aux personnes fragiles
4. Association A la Croisée des Chemins (située à Laennec dans le 8e) : peut-être plus connue par nos habitants du 8e par son épicerie solidaire Epi C bon et son nouveau jardin de rue
5. Association Eole : formation de jeunes exilés mineurs et sans accompagnement, nécessitant une formation post-bac
6. SAS Envie Autonomie : entreprise d'insertion qui collecte le matériel médical inutilisé pour le remettre en état puis à la vente
7. Association Unisoap : soutien et réalisation en faveur de l'hygiène et de la prévention contre la transmission de maladies
8. Association Les ateliers de l'Audace : qui promeut l'insertion et la formation et la création d'emplois par le recyclage et la revente de vélo, avec un projet de vélo adapté
9. Association L'Espoir Aînés : aide aux seniors vers le numérique, dans un objectif d'aide à l'accès aux droits

Soit une somme totale de 73 000€ détaillé dans la délibération.

CF Lévy : Je vous remercie pour votre exposé. J'ai reçu une proposition de mise en réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire. J'interviens sur une question : réunion commerçants inquiets du projet de piétonisation. Je souhaite savoir le calendrier de cette concertation qui a été mise en place ainsi que les actions prévues pour la fin du mois de septembre je crois. Sur Monplaisir cela mettrait en danger le commerce florissant sur ce quartier.

O. Bizarre : il est bizarre que les commerçants s'adressent à vous et non à moi. La restitution de la concertation se fera très bientôt. Les commerçants pourront venir entendre cette restitution. C'est incroyable que vous puissiez dire que ce projet aurait pour finalité de nuire aux commerçants de ce quartier. C'est tout l'inverse. On n'a jamais vu un quartier apaisé qui avait ensuite des nuisances. Ce n'est pas la réalité. On continue d'avancer sur ce projet. Les bureaux d'études missionnés travailleront sur les éléments de programme issus de cette concertation.

JF Auzal : On est interpellé régulièrement par les habitants du quartier ; on a beaucoup d'interrogation. Un exemple frappant : cet été suite à une reconstitution du quartier, on a perdu la société Sodicycle qui depuis le réaménagement de grand trou a déménagé ;

O. Berzane : le plus paradoxal est que le gérant de ce magasin de vélo ait besoin d'un SUV pour venir travailler. Il faudra me démontrer que ce déménagement a été fait à cause du réaménagement de la rue.

JF Auzal : je ne pensais pas qu'il partirait mais il l'a fait. C'était une institution dans ce quartier et c'est fort dommage qu'il soit parti.

O. Berzane : le dernier classement des villes les plus cyclables classe Lyon en très bonne place notamment sur un des critères du nombre de magasin de vélos. Je suis convaincu que suite aux apaisements de voirie qui ont eu lieu, plus personnes ne voudrait revenir en arrière (ex : la rue des Alouettes, la rue J. Chapel).

H. Bécart : les panneaux étaient en place mais la personne étant partie une semaine elle n'a pu voir les panneaux. Un stationnement de plus de 7 jours sur la voie publique peut être mis en fourrière. Avec un panneau, c'est 3 jours.

CF Lévy : on vous demande de ne pas rester dans l'entre soi mais d'être en capacité de dialoguer avec les personnes qui ne sont pas forcément en accord avec vous. Il ne faut pas créer un climat de doute et de suspicion. L'apaisement c'est aussi la vidéo-surveillance.

O. Berzane : est-ce que vous pourriez être de bonne foi. La concertation a eu lieu.

CF Lévy : non, on a assisté à une réunion.

O. Berzane : il y avait également des ateliers. Qui vous a empêché d'aller à ces ateliers ? Vous pouviez y aller également.

O. Berzane met ce rapport aux voix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4568 – Claire PERRIN ; Territoire zéro chômeur de longue durée La Plaine Santy à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature des conventions pluriannuelles 2022-2026 avec l'association nationale "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée", sise 76 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris 10e

Nous pouvons enfin le dire, avec fierté : le Territoire Zéro Chômeur de la Plaine Santy se lance. Avec fierté car ce ne fut pas un petit travail que celui abattu par le chef de projet Nicolas Thomas et par Joachim Rocamora et toute leur équipe, mais aussi le travail des bénévoles habitants et futurs salariés, mais aussi des bénévoles accompagnants, mais aussi les acteurs économiques, du territoire, les acteurs de l'emploi, mais aussi les élus, et les services ; bref ce travail de 2 ans qui nous a conduit jusqu'à cette convention que nous vous proposons d'approuver ce soir.

Avec fierté ET émotion : car dans 3 jours, la première promotion de 13 salariés signera ses contrats en CDI. 13 salariés qui ont tous été bénévoles sur ce projet, depuis le début c'est-à-dire 2 ans. Soit 9 femmes et 4 hommes, qui n'avaient pas travaillé depuis 2 à 3 ans, depuis plus de 5 ans, depuis plus de 20 ans même (!) qui vont venir bousculer leurs avenir et prouver à ceux qui penseraient encore le contraire, qu'une

entreprise constituée d'anciens chômeurs est une entreprise sérieuse, qui fonctionne, une vraie entreprise qui produit des services et qui le fait bien. Et parce que travailler est un devoir mais aussi un droit, nous sommes fiers et émus que ce droit puisse s'exercer encore plus complètement dans le 8e arrondissement avec ce territoire, qui s'additionne et complète les nombreuses initiatives que nous menons déjà avec la mission locale, la MMIE et Pole emploi en faveur de l'emploi pour tous. Et que les missions que l'EBE développera, favorisent le lien social, la qualité de vie, et le développement durable de notre quartier.

Réussite et bravo donc à cette nouvelle Entreprise à But d'Emploi du Territoire de La Plaine Santy, baptisée Santy Plaine Actions, que je vous invite à venir rencontrer au 22 rue Hugues Guérin.

Je vous invite donc à approuver cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Education – Mémoire – petite enfance ;

4498 – Michèle LE DILY ; Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière.

S. Runel :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je tenais à souligner, malgré les vents contraires, les efforts faits ces deux dernières années pour le bon fonctionnement des associations gestionnaires d'équipement de petite enfance et pour permettre l'accueil des jeunes enfants dans des structures adaptées.

Il y a une vraie volonté politique de notre municipalité de développer ces équipements, notamment au travers de partenariats renforcés avec l'ensemble des acteurs. Après la rentrée on constate en effet que les effectifs dans les crèches municipales sont très satisfaisants, notamment grâce à un travail de recrutement qui s'est poursuivi tout l'été.

La situation est pourtant loin d'être idéale, surtout en ce qui concerne les crèches associatives, qui sont justement l'objet de cette délibération. Pire, l'annonce du gouvernement d'autoriser le recrutement de personnes non-diplômées dans les crèches, on voit bien que le compte n'y est pas. Je pense par ailleurs que l'on peut s'alarmer d'en arriver à des mesures si extrêmes, qui conduiront des personnes sans aucune formation à s'occuper de jeunes enfants, alors que nous alertons depuis déjà longtemps sur le manque extrêmement inquiétant de nouvelles personnes formées. Ce n'est pas le choix que nous avons fait pour notre service public municipal, car il s'agit encore une fois d'une décision gouvernementale, prise dans la catastrophe, pour faire face à une crise annoncée depuis longtemps. Malgré ce manque de préparation et d'écoute des collectivités et élus locaux, pourtant au centre de ces dispositifs, notre majorité a fait le choix de ne pas être moins-disante et poursuivre sa démarche pour une politique petite enfance de qualité.

Heureusement, on peut se féliciter du bon fonctionnement des crèches municipales, qui sans avoir réduit leurs exigences de recrutement débutent l'année avec des effectifs quasi-complets. C'est le résultat d'une politique de renforcement de notre service public municipal, qui passe par une revalorisation des salaires pour les personnels municipaux dans les crèches, afin de rendre le métier plus attractif, ou pour le dire autrement : donner un salaire digne à ces personnels dont le métier est particulièrement difficile et parfois mal considéré, mais tout aussi essentiel. C'est aussi le résultat d'une politique de petite enfance qui ne se limite pas aux questions de personnel (qui demeurent capitales), mais qui propose une réelle ambition pédagogique, avec les activités en plein-air par exemple, qui donne un sens nouveau aux agents qui travaillent dans ces structures, en plus d'être bénéfique pour les plus petits, avec des activités tournées vers la nature, qui favorisent leur développement.

Malgré tous ses efforts et toute sa bonne volonté, la Ville de Lyon ne peut porter à bout de bras la politique de la petite enfance, tous les acteurs concernés doivent renforcer leurs actions et je crois pouvoir dire que nous avons fait notre part. Charge désormais à la Région d'ouvrir des places de formation, dont le manque se fait durement ressentir. Car ce que l'on constate c'est bien le tarissement des candidatures, il est grand temps que la Région et le gouvernement prenne le sujet à bras le corps, en augmentant fortement le nombre de place de formation dans le secteur de la petite enfance, comme nous leur avons demandé à ne nombreuses reprises.

Le sujet de l'accueil des jeunes enfants est primordial, pas seulement pour leur éducation et leur développement. Il s'agit d'un véritable enjeu de société, car au-delà d'être un élément essentiel de notre service public, l'accueil en crèche est également un facteur majeur d'émancipation et d'autonomie des femmes. Dans les ménages ne bénéficiant pas de place en crèche et ne pouvant s'offrir le recours à une assistante maternelle, ce sont le plus souvent les femmes qui doivent s'occuper des enfants. C'est parfois leur choix, nous le respectons parfaitement, mais c'est aussi parfois une obligation, générée par une conjonction de contraintes, au premier rang desquelles l'impossibilité de trouver une solution de garde pour son/ses enfant.s. C'est bien pour cette raison que je suis particulièrement attentive à ces sujets, car au-delà de la petite enfance, les dispositifs de garde des plus petits est également une question de justice sociale, de réduction des inégalités, de droits et d'émancipation des femmes et des familles. Je vous remercie.

C. Cohade souhaite obtenir des explications concernant la baisse de subvention pour l'Escale de Nelly gérée par alpha 3 A.

OB ce sont des budgets montés avec les structures. Certaines augmentent et d'autres diminuent

C. Cohade indique que le montant de cette baisse est vraiment élevé et souhaite en connaître les raisons.

CF. Lévy demande également la raison de la baisse de subvention.

O. Berzane indique que les raisons de cette baisse seront fournies en lien avec l'adjoite à la petite enfance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

O. Berzane passe la parole à M. Patrick Odiard pour les délibérations suivantes.

P. Odiard souhaite s'exprimer en point préliminaire sur plusieurs délibérations qui se suivent :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Le nouveau projet éducatif lyonnais entre en vigueur pour cette rentrée 2022. Il fait de la proximité le socle de sa gouvernance, en prise avec les territoires et leurs acteurs, dont l'animation se déploie à plusieurs niveaux :

- Des instances de travail locales - les Collectifs éducatifs locaux -, dont le lancement aura lieu en octobre 2022 sous la forme de 9 réunions organisées au niveau des arrondissements par les services de l'éducation et les adjoints à l'éducation des arrondissements. Pour Lyon 8ème ce sera le jeudi 13 octobre 2022.
- Des instances de partage et de travail à l'échelle de la Ville, sur le modèle du lancement du projet le 7 mai dernier à l'Hôtel de ville qui a réuni plus de 250 personnes de tous horizons : un rendez-vous annuel, le Conseil éducatif lyonnais, temps de rencontre, d'échange et de réflexion autour des enjeux éducatifs (prochaine édition début 2023). L'amorce d'une réflexion collective et partagée sur les temps de l'enfant pourra y trouver place.

Cette animation à différentes échelles doit permettre de valoriser les initiatives locales, et impliquer à tous les niveaux les enfants et leurs familles.

Le projet éducatif 2021-2026 est venu refonder l'alliance éducative lyonnaise par une démarche de concertation inédite, reconnaissant le pouvoir d'agir des acteurs locaux y compris des enfants.

Il incarne une nouvelle dynamique éducative partenariale et s'inscrit pleinement dans la philosophie de la « Ville des enfants ».

Il ambitionne de réduire les inégalités en matière d'éducation dans un souci de justice sociale et écologique, à travers 3 ambitions éducatives :

- L'éducation à la transition écologique
- L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice
- L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

Chaque année scolaire, des moyens matériels, humains et financiers sont mobilisés directement par la Ville de Lyon ou à travers l'action des partenaires associatifs qu'elle finance, pour traduire en actions concrètes la mise en œuvre du projet éducatif sur les différents temps de l'enfant : le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

C'est l'objet des délibérations de ce soir.

Ces projets, soutenus par la Ville, sont portés par les équipes pédagogiques de l'éducation nationale, de la Ville et des partenaires associatifs.

Nous allons commencer par examiner :

- la délibération 4405 sur la programmation temps scolaire ;
- la délibération 4406 sur la programmation temps périscolaire ;
- la délibération 4407 pour le financement de dispositifs favorisant les loisirs extrascolaires de tous les enfants.

Puis nous passerons aux partenariats structurants pour réduire les inégalités sociales et éducatives et contribuer à l'émancipation des enfants et des jeunes avec :

- la délibération 4409 concernant le partenariat avec l'Afev pour la réduction des inégalités scolaire et le déploiement d'ambassadeurs du livre ;
- les Délibérations 4410 et 4011 qui ont pour objet des conventions entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles.

4405 – Patrick ODIARD ; Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône

- Nous avons d'abord la prolongation d'utilisation de subventions pour 33 projets non réalisés sur la période de janvier à juin 2022 du fait de la crise sanitaire à hauteur de 65 734 €
- Ainsi que 402 879 € de subventions et 31 500 € de vacations proposées pour des actions nouvelles.

Les 3 ambitions du projet éducatif seront mises en œuvre à travers des actions spécifiques comme :

- Pour les enjeux de transition écologique : le lien avec la nature, les pédagogies de plein air, l'alimentation durable
- Pour les enjeux de justice sociale et d'inclusion : l'apaisement du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement et les discriminations, ainsi que le développement des liens avec tous les parents.
- Pour les enjeux d'émancipation et de citoyenneté : l'éducation artistique et culturelle (la musique et la lecture) ainsi que la participation citoyenne des enfants et le développement de leur pouvoir d'agir.
Concernant les pratiques artistiques et culturelles, je mentionnerai en marge de cette délibération, la construction d'un parcours d'enseignement musical dans les écoles du 8ème arrondissement, avec l'Education Nationale et les institutions culturelles : le CRR et les écoles de musique soutenues par la Ville : l'UMLG, l'école de musique Guy Candeloro et la MJC Monplaisir.

A noter que cette délibération sera complétée par :

- Des moyens humains et financiers complémentaires : les classes sciences pour 78 000 €, les Ambassadeurs du Livre de l'AFEV pour 300 000€, les interventions en éducation pour la santé, et surtout les intervenants musiciens du Conservatoire pour un montant de 1M € : c'est là une augmentation considérable qui marque notre volonté de faire bénéficier un maximum d'élèves d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.
- Le soutien aux départs en classes de découvertes sur la période janvier-juillet 2023 qui sera soumis au vote du CM de décembre 2022 et imputés au budget 2023 : 331 400 € pour le départ de 154 classes sur la 2^e période de l'année scolaire 2022/23

J'évoquerai pour terminer le soutien aux projets des écoles :

Avec 210 nouveaux PIL (projets d'initiative locale) pour 187 437 €

→ 72 actions soutenant la transition écologique (70 447 €)

→ 98 actions pour l'Education à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice (84 841 €)

→ 40 projets d'Education co-construite, plus juste, inclusive et solidaire (32 149 €)

Avec les 30 Lieux Accueil Parents (LAP) et les initiatives destinées à encourager le pouvoir d'agir des parents :

113 785 € de subventions

31 700 € de vacations

72 307 € en soutien à la poursuite de projets partenariaux d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne

(Graines de lecteur, Festival Quai du Polar, Patrimoine et moi, classes citoyennes culturelles, classe orchestre et chantiers de la création, USEP, visite Hôtel de Ville)

De nouveaux projets pour un montant de subventions de 29 350 €

→ Création de potagers / Graines Urbaines

→ Médiation par les pairs tout au long de l'année scolaire / Unis Cités

→ Découvertes patrimoniale / Musées Gadagne-Péniches Val du Rhône

CF Lévy : les chiffres que vous indiquez M. l'adjoint sont les chiffres pour la ville et non les chiffres de l'arrondissement.

P. Odiard : Oui, vous disposez de tous les tableaux en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4406 – Patrick ODIARD ; Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023

Elle comprend 2 volets :

- Le soutien aux projets pédagogiques portés par les équipes d'animation sur la pause méridienne et les ateliers du mercredi matin à travers le financement d'animations par des associations partenaires à hauteur de 133 000 €
- Le soutien à des dispositifs spécifiques à hauteur de 197 786 € en cofinancement avec nos partenaires institutionnels signataires de la convention du projet éducatif : la Caisse d'allocation familiales du Rhône et l'Etat (DDETS ex DDCS)

Le premier volet représente donc 133 000 € pour enrichir les propositions d'animation des accueils de loisirs, au travers 4 cycles d'animations :

- Des cycles d'animations « Nature et biodiversité », cycle d'animation qui vient répondre aux enjeux environnementaux et qui mobilise aux côtés de la direction des Espaces verts entre autres des partenaires tels que La Maison de l'Environnement et La Ferme de la Croix Rousse ;
- Des cycles d'animations culturelles, avec entre autres la forte mobilisation des Institutions Culturelles de la Ville, mais aussi l'association Lire et faire Lire ;
- Des cycles d'animations sportives et scientifiques, avec la forte mobilisation de la Direction des Sports, Ebulliscience et Lyon Olympique Echecs ;
- Des cycles d'animation « Citoyenneté, vivre-ensemble et pouvoir d'agir des enfants », avec KEOLIS, une offre spécifique en lien avec l'événement international des Workskills - Olympiade des métiers (Lyon, Sept.2023/2024), des animations spécifiques notamment avec Entreprendre pour Apprendre.

Le second volet correspond à des dispositifs spécifiques à hauteur de 197 786 € en cofinancement avec nos partenaires institutionnels signataires de la convention du projet éducatif : la Caisse d'allocations familiales du Rhône et l'Etat.

- 60 actions de soutien à la scolarité (à travers le contrat local d'accompagnement à la scolarité - CLAS)
- 14 ateliers éducatifs proposés aux collégiens par des structures associatives le soir après la classe au sein des quartiers prioritaires (à travers le contrat éducatif local - CEL)

- 20 actions de soutien à la parentalité pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif par l'échange et l'entraide (à travers le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - REAAP)
- 1 action spécifique d'accompagnement individualisé des enfants de l'habitat adapté de Surville

Délibération adoptée à l'unanimité.

4407 – Patrick ODIARD ; Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023

C'est une délibération qui répond à l'ambition éducative de développer en dehors de l'école les pratiques de loisirs extrascolaires (individuelles et collectives) pour tous (accessibilité) et sur l'ensemble du territoire lyonnais (hors quartiers prioritaires) pour un montant total de subventions proposées à hauteur de 105 900 €

- Renforcer l'accessibilité :
 - Tickets sports-culture :
 - Une aide financière pour un soutien à la pratique individuelle d'une activité extrascolaire sportive ou artistique
 - Des moyens renforcés, rééquilibrage sport/culture et fille/garçon, expérimentation mise en réseau de l'offre associative globale (structures d'éducation populaire et clubs sportifs/équipements culturels)
 - Accès aux loisirs pour tous :
 - 6 actions portées par des partenaires associatifs pour améliorer l'accueil des enfants portant de handicap au sein des structures sur les temps extrascolaire
 - La poursuite du partenariat avec l'association La Souris Verte pour un appui méthodologie et pédagogique auprès des professionnels qui accueillent les enfants en situation de handicap
- Soutenir le développement de l'offre de loisirs extrascolaire (ALSH) hors quartiers prioritaires
 - 2 actions déployées dans le 4ème et 5ème arrondissement (Lyon PESD et MJC Vieux Lyon)

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter favorablement ces trois délibérations.

MC Durand :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Philippe Prieto évoquait en introduction du conseil d'arrondissement les multiples enjeux de cette période de rentrée, parmi eux il y a bien sûr la rentrée scolaire elle-même, première du nouveau Projet éducatif lyonnais voté en décembre 2021.

Ce nouveau plan, né après une large phase de consultation de tous les acteurs de l'éducation, s'inscrit pleinement dans notre ambition de « Ville des enfants ». Ainsi, la Ville de Lyon, par l'intermédiaire de son Adjointe à l'éducation Stéphanie Léger, que je tiens ici à remercier, porte l'ambition d'une école émancipatrice, répondant aux défis d'aujourd'hui et de demain (comme ceux liés au réchauffement climatique et à la biodiversité), une école inclusive, solidaire, qui joue pleinement son rôle dans la réduction des inégalités.

A titre d'exemple je vous fais grâce d'une énième présentation des menus « petit bouchon » et « jeune pousse » mais je tiens à souligner la participation d'enfants dans des commissions adaptées.

A ceux et celles qui craignent l'éco-anxiété des enfants, je réponds que bien au contraire en les responsabilisant, en leur permettant d'innover et d'agir individuellement et collectivement à leur niveau, on leur apporte une vue positive de leur avenir.

Une école inclusive, une école solidaire, cela passe notamment par le dispositif Ticket Sport Culture, pour l'accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs aux enfants des familles les plus modestes.

L'école inclusive, cela signifie aussi, une école accessible à tous. Cela passe par un meilleur accueil des enfants en situation de handicap, la Ville en a fait un axe important de son projet éducatif. 33 900 € sont ainsi prévus pour soutenir des actions pour la prise en charge des enfants en situation de handicap, notamment au sein des accueils de loisir.

Aussi, mes chers collègues, je ne peux que me réjouir : cette rentrée scolaire témoigne de notre action en faveur d'un accompagnement pédagogique plurisectoriel, qui promeut l'égalité fille-garçon, l'inclusion, la lutte contre les inégalités et l'éco-citoyenneté.

Nos écoles lyonnaises sont la clé de voute de cette « Ville des enfants » que nous voulons créer, une école qui joue pleinement son rôle émancipateur, qui considère et inclut tous les acteurs de l'éducation dans une démarche de co-construction, pour que nos enfants puissent étudier et s'épanouir dans un cadre de qualité, un cadre valorisant, qui répond aux enjeux d'aujourd'hui et sensibilise à ceux de demain.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

P. Odiard : Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Puis nous passons maintenant aux partenariats structurants pour réduire les inégalités sociales et éducatives et contribuer à l'émancipation des enfants et des jeunes avec :

- la délibération 4409 concernant le partenariat avec l'Afev pour la réduction des inégalités scolaire et le déploiement d'ambassadeurs du livre ;
- les Délibérations 4410 et 4011 qui ont pour objet des conventions entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles.

4409 – Patrick ODIARD ; Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

Elle concerne le soutien aux actions portées par l'AFEV en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse avec la signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 et l'attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022.

La poursuite du partenariat avec l'AFEV pour le déploiement de 75 ambassadeurs du livre au sein de 121 écoles vise à développer le plaisir de la lecture et faire vivre les BCD.

Il s'établit sur la base des demandes formulées par les équipes pédagogiques lors de l'appel à projet avec des interventions sur le temps scolaire et la pause méridienne,

- avec des temps d'intervention des jeunes bénévoles en service civique modulés en fonction des écoles,
- un accompagnement formatif et un suivi tout au long de l'année par l'AFEV
- et un partenariat fort avec les bibliothèques municipales et dans le cadre de l'évènement Quai du Polar.

Pour l'année scolaire 2022-2023 un premier versement d'une subvention de 100 000€ correspondant à la période de septembre à décembre 2022.

CF Lévy : il y a deux ans on avait 100 postes de service civique. Aujourd'hui 75 avec un budget identique. Quelles sont les raisons de cette baisse ?

Si c'est un problème de recrutement de services civiques est-ce que le forum organisé prochainement à l'hôtel de ville peut concerner le recrutement pour les ambassadeurs du livre ?

P. Odiard : l'an dernier c'était déjà 75 postes. Chaque volontaire était accompagné avec plus de proximité pour que cela soit plus profitable pour eux et que le rendu éducatif soit plus intéressant pour les équipes pédagogiques ;

Avant avec 100 postes, les écoles recevaient les ambassadeurs même si elles ne le demandaient pas. Des ambassadeurs pouvaient démissionner, les écoles ne coopéraient pas avec eux, le rendu pédagogique était peu intéressant.

CF Lévy : est-ce que vous avez des données d'étude à ce sujet ?

P. Odiard : c'est du vécu et des échanges que j'ai pu avoir avec les écoles sur ce qui s'est passé. Maintenant les écoles rédigent un projet et s'impliquent. Les équipes pédagogiques s'impliquent dans les projets. Pour toutes les écoles qui ont fait une demande de service civique, elles en ont obtenu, ce qui montre que notre dimensionnement (75) correspond à ce qui est nécessaire aux écoles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4410 – Patrick ODIARD ; Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative

C'est une délibération récurrente annuelle qui permet le remboursement à la Ville de Lyon des moyens engagés par cette dernière dans la mise en œuvre du PRE, dispositif cofinancé par l'Etat. Le PRE vise à proposer des parcours individualisés aux enfants de 2 à 16 ans résidant ou scolarisés dans les quartiers politique de la ville et qui présentent des signes de fragilités : socio-éducatives, scolaire, santé, accès aux loisirs etc...

La mise en œuvre prend appui sur les équipes médico-sociales scolaires de la ville pour l'identification, le suivi et l'accompagnement des enfants et de leur famille, la mobilisation des ressources nécessaires dans le cadre des parcours

Le remboursement pour l'année scolaire 2022-2023 se monte à 147 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

4411 – Patrick ODIARD ; Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8ème

Une convention cadre triennale a été signée le 7 avril 2020.

Il s'agit d'une délibération annuelle qui permet le remboursement à la Ville de Lyon des moyens engagés par cette dernière dans la mise en œuvre de la Cité éducative Lyon 8ème, programme interministériel cofinancé par l'Etat. La caisse des écoles assure le portage administratif et financier du projet de la cité éducative.

Le remboursement s'effectue à hauteur de 154 560 € pour l'année scolaire 2022-2023 pour les frais engagés par la Ville à travers le cofinancement des missions d'ingénierie et le déploiement de 2 postes sur le territoire de la cité éducative

Co financement à hauteur de 50% du poste de cheffe de projet de la cité

Assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'appui à l'accompagnement des acteurs territoriaux et à la démarche d'évaluation

Postes d'assistante sociale et d'éducatrice de jeunes enfants

Renfort RH et matériel de transport pour soutenir l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans le cadre des accueils de loisirs estivaux municipaux.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter favorablement ces trois délibérations.

CF Lévy : on avait demandé le compte-rendu des réunions des comités de pilotage et des comités de suivi l'an dernier. On aurait bien aimé les recevoir.

On a interpellé Mme Léger sur cette question. Pour suivre les rapports, ce serait bien qu'on ait le détail des actions financées et le coût. On n'arrive pas à comprendre le niveau d'investissement de la ville dans ce dispositif qui est de qualité.

Concernant les petits déjeuners à O. de Gouge, vous souhaitez un élargissement du dispositif à l'arrondissement, où cela en est dans le cadre de la cité éducative ?

O. Berzane : pour la transmission des CRR on verra. Sur les petits déjeuners, ils ne sont pas arrêtés.

P. Odiard : on laisse la maternelle s'installer dans les nouveaux locaux ; il devrait y avoir un début de reprise des petits déjeuners aux vacances de Toussaint à raison de 2 classes par période. C'est aussi ce qui est souhaité par les enseignants.

O. Berzane : on a voté une extension sur Mermoz. Ce serait souhaitable d'élargir au-delà de la cité éducative mais cela relève de l'État, l'Education Nationale en accord avec la ville. Cela fait partie des enjeux posés sur la table.

P. Odiard : c'est une demande qui a été posée.

Délibération adoptée à la majorité ; abstention de M. le Dily, M. Azcué et A. Valla.

4497 – Christophe LESUEUR ; ZAC Mermoz Sud - Groupe scolaire Pasteur démolition et reconstruction - 11 rue de Narvick à Lyon 8e - Opération n° 08008535 - Lancement des études et prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Mesdames et messieurs,

Le groupe scolaire Pasteur étant inscrit dans le périmètre de rénovation urbaine du quartier de Mermoz Sud, le programme prévoit sa démolition-reconstruction sur une assiette foncière redéfinie. Comme vous le savez, durant les travaux, les enfants du groupe scolaire Pasteur sont provisoirement accueillis dans l'école Olympe Degouge, qui a fait l'objet de travaux d'adaptation.

Je rappelle que, si le renouvellement urbain de Mermoz Sud a bien été engagé avant notre mandat, rien n'avait été fait pour lancer les études de ce groupe scolaire. Nos prédécesseurs avaient sûrement beaucoup d'autres programmes à engager pour le 8ème arrondissement.

Il convient à présent de lancer ENFIN les études de programmation, diagnostics, études de sol, et autres prestations nécessaires au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours.

C'est chose faite aujourd'hui.

La présente opération de reconstruction comprendra :

- 6 classes maternelles
- 8 classes élémentaires
- Un restaurant scolaire
- Des salles d'activités communes et une salle de sport
- Les locaux pour les activités du conservatoire
- Les locaux pour les activités de l'association Ebulliscience
- Des locaux administratifs et un pôle médico-social
- Un appartement pour le gardien
- Des cours de récréation maternelle et élémentaire, incluant une surface complémentaire de 1000 M²
- Ainsi que tous les locaux nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire

Les études de maîtrise d'œuvre, et autres prestations préalables de cette opération, sont estimées à 2 700 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui inscrit à la Programmation Pluriannuelle des investissements pour 20 080 000 € TTC. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre sous règlement des articles de la commande publique.

À l'issue de la phase de candidatures, 3 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS).

Une indemnisation réglementaire sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme. Elle sera de 100 000 € HT maximum.

Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôles techniques et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Les prévisions de financement sont les suivantes :

- Déjà réalisé	:	4 308 €
- 2022	:	950 000 €
- 2023	:	995 692 €
- 2024	:	2 050 000 €

Je vous remercie d'approuver cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4484 – Patrick ODIARD ; Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8e au profit de l'Amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) - Ensemble immobilier n° 08225

P. Odiard :

Madame, Monsieur,

L'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les officiers et les sous-officiers qui ont été affectés à la légion étrangère ainsi que les engagés volontaires ayant honorés leur contrat. L'association vient également en aide aux engagés volontaires de la guerre 1939-1945 dans un régiment de marche de la légion étrangère ou de volontaires étrangers. Par ailleurs, l'amicale aide matériellement les veuves, les ascendants et les descendants des officiers et des sous-officiers de la légion morts pour la France. Afin de permettre à l'amicale des anciens de la légion étrangère de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local d'une surface de 65 m² environ, en rez-de-chaussée, au 75 rue Villon à Lyon 8ème. La convention actuelle d'utilisation temporaire à titre gratuit arrivant à échéance au 30 novembre 2022, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu'au 30 novembre 2025. La valeur locative annuelle est estimée à 10 007,38 euros (dix mille sept euros et trente-huit cents). Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Couder dont le pouvoir est donné à M. Lévy.

4485 – Patrick ODIARD ; Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8e au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche - Ensemble immobilier n° 08207

P. Odiard :

Madame, Monsieur,

L'union nationale des combattants du Rhône a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie. Elle perpétue le souvenir des combattants morts pour la France, dispose d'un service d'information et de documentation et participe à toute œuvre d'entraide et d'assistance aux familles d'anciens combattants. Cette association défend par ailleurs les intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants de tous conflits, des victimes de guerre et de leurs ayants droits. Afin de permettre à l'union nationale des combattants de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa

disposition un local d'une surface de 67 m² environ, en rez-de-chaussée, au 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8ème. La Ville de Lyon est locataire de ce local et le met à disposition de l'association à titre gracieux par convention d'utilisation temporaire. La redevance indiquée par la Direction centrale de l'immobilier est de 1 686 euros. La convention actuelle arrivant à échéance au 30 novembre 2022, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu' au 30 novembre 2026. Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Transition Ecologique ;

4528 – Victoire GOUST ; Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Les canicules et les sécheresses à répétition nous le montrent : il faut sortir au plus vite des combustibles fossiles, qui précipitent l'emballement climatique.

En mars 2021, nous avons adopté les engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030. Un plan d'action en 5 volets, dont le recours aux énergies renouvelables.

25% du gaz utilisé par la Ville est désormais d'origine renouvelable, avec l'ambition d'augmenter cette proportion.

Concernant l'électricité, nous avons aussi approuvé un investissement de 4M€ pour la production d'énergies renouvelables sur les bâtiments municipaux. Objectif : acquérir de l'autonomie énergétique, ce qui apparaît d'autant plus nécessaire depuis le début de la guerre en Ukraine. Les services ont désormais identifié les bâtiments ad hoc pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Le volet technique est donc bien avancé. Mais pour que les engagements climatiques de Lyon soient un succès, il est crucial d'y inclure la dimension humaine, notamment l'implication des habitants. Nous souhaitons donc permettre l'émergence de projets citoyens de solarisation de ces bâtiments.

Pour aider tous les Lyonnais volontaires à s'impliquer dans ce sujet complexe, nous faisons appel à l'expertise de l'association Coopawatt, via une convention de 3 ans : c'est l'objet de cette délibération.

Coopawatt accompagne le développement de projets participatifs et citoyens (le « Coop ») sur de la production d'énergie renouvelable (le « Watt »). Son objectif est double :

- Massifier et structurer la mobilisation citoyenne, sur l'ensemble du territoire.
- Incuber et accélérer les projets qui seront portés par ces groupes.

Concrètement, Coopawatt va accompagner la Ville pour faire émerger et animer des groupes citoyens. Chaque groupe concevra, gèrera, et financera un projet de solarisation, puis en récoltera les bénéfices. Fidèle à notre souhait de proximité, la mobilisation des groupes se fera au niveau des arrondissements.

L'accompagnement se passera en deux temps :

- Tout d'abord, de la communication pour expliquer le projet, de l'animation pour constituer les groupes, de la formation pour les faire monter en compétence, et de l'accompagnement pour monter chaque structure juridique ;
- En parallèle, un Appel à Manifestation d'Intérêt sera publié d'ici à la fin de l'année, pour que les groupes citoyens de chaque arrondissement installent une centrale photovoltaïque sur un toit appartenant à la Ville de Lyon.

Je me réjouis de ce projet, qui viendra renforcer la dynamique citoyenne dans le 8^e : je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

C. Cohade : cette initiative m'interpelle car beaucoup autour de la table se sont levés contre les compteurs linky. Or ces projets ne peuvent voir le jour que grâce à ces compteurs.

M. Pesche :

Chers collègues ceci est une explication de vote concernant mon abstention sur cette délibération.

En cette période de crise énergétique, il nous semble plus urgent de débattre de comment assurer l'accès à une énergie à bas cout pour tous, afin que les ménages, mais aussi les services publics ou les entreprises n'aient pas à choisir entre se chauffer ou cuisiner, entre chauffer les gymnases ou les crèches, etc.

Aussi nous proposons que la ville de Lyon se saisisse dès que possible de ces questions, et qu'en tant qu'élus locaux et gestionnaires de la troisième ville de France, nous interpellions le gouvernement pour qu'il prenne un décret interdisant toute coupure d'énergie des personnes soumises à la folie du marché de l'énergie et mises en défaut de règlement des factures illégitimes. De même nous invitons la ville de Lyon a rejoindre l'appel à la résistance, et à faire la grève des factures qui mettent en danger l'équilibre de nos comptes publics et du service aux habitants. Refusons de payer ces factures d'électricité jusqu'à pouvoir bénéficier du tarif régulé pour nos services publics. Nous n'avons pas à faire payer des impôts ou à nous serrer la ceinture pour garnir les bénéfices de quelques multinationales de l'énergie.

Concernant cette délibération, Si nous soutenons l'aide à la vie associative, y compris sur cet enjeu de l'appropriation citoyenne des défis de l'énergie, il est à noter que cette association est adossée à une société coopérative sous forme de SARL. Ce n'est donc pas une simple association, c'est également un acteur économique. L'activité photovoltaïque privée a été historiquement largement soutenu par le tarif d'achat obligatoire que nous retrouvons dans la ligne " Contribution au Service Public d'Electricité" de nos factures d'électricité. Cette ligne est une des raisons de la hausse

de nos factures depuis des années. Par ailleurs, attaché au service public comme source d'une égale citoyenneté et d'un égal accès aux services essentiels, il y a un réel risque à ce que la multiplication de structures dites « citoyennes » ne vienne affaiblir la cohésion nationale créant ainsi des distorsions locales, et entre les usagers. Il y aurait alors des citoyens et des citoyens + + car investis dans des projets parallèles. On est loin alors du service public de l'énergie à même de répondre aux enjeux énergétiques de notre époque. Aussi le soutien financier à cette association ne nous paraît pas justifié.

O. Berzane en réponse à la remarque de M. Cohade : les centrales photovoltaïques existaient avant les compteurs linky. Si opposition il y avait c'était surtout contre l'utilisation des données des foyers vers un opérateur public mais pour combien de temps encore ; Cette transparence n'est toujours pas faite.

C. Cohade : Je ne me souvenais pas que vous étiez contre cette décision.

Délibération adoptée à la majorité – abstention d'A. Pesche.

4529 – Mathieu AZCUE ; Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Eco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention

Cher collègue,

La fin de l'abondance, la fin de l'insouciance.

Il me semble que pour de nombreux concitoyens de l'arrondissement, cela fait bien longtemps qu'ils n'ont plus connu ni l'un ni l'autre si tant est que la vie ne se résume qu'à la consommation de biens matériels. Une partie du quotidien de la délégation au logement et à l'énergie que vous m'avez confié monsieur le Maire, s'intéresse aux questions du bien vivre dans son logement et de ce point de vue, il y a beaucoup à faire. Cadre de vie, santé, sécurité, les sujets sont nombreux. Mais la question de l'accès à l'énergie est centrale car nous vivons dans nos sociétés perfusées au carbone. Pour se déplacer, pour se chauffer, pour s'habiller, pour manger, notre environnement moderne n'existe plus sans le pétrole, le gaz et le charbon. Au lieu de parler de décroissance, je préfère dire qu'il faut stopper notre dépendance aux énergies fossiles. Le contexte climatique peut être une formidable opportunité pour le faire. Sinon, c'est la contrainte non planifiée pour tous. Contrainte géopolitique comme on le voit avec la Russie. Contrainte physique, puisque la production des énergies carbonées entame un long déclin dans lequel nous sommes entrés en 2008 selon l'agence internationale de l'énergie.

La fin de l'abondance, la sobriété non planifiée, organisée et volontaire, quand on vit dans une passoire thermique, c'est tout simplement une promesse de pauvreté, de maladie pour les enfants à cause des moisissures dues à l'humidité, de choix douloureux entre s'alimenter ou se chauffer un petit peu, ne plus avoir de véhicule, c'est le cas déjà pour de nombreux concitoyens dans les quartiers populaires.

Nous aurions dû faire collectivement un grand virage stratégique dans les années 90 pour réaliser une transition énergétique. Réhabiliter le bâti, diminuer la consommation électrique partout, lancer un grand plan éolien en mer, interdire les véhicules

thermiques dans les centres urbains, être à la pointe mondiale de la dé-carbonation de nos sociétés industrielles. Rien de tout cela n'a été fait. Il aura fallu un été crépusculaire pour faire réagir la société, pour rendre indécent les trajets en jets privés ou les éclats de rire d' footballeur qu'on aurait privé de jets. Désormais, la contrainte va s'exercer violemment dans tout le pays, un pays qui n'est ni préparé, ni organisé. La fin de l'abondance dans ce contexte, ce sera surtout toujours plus de pauvreté, et toujours plus d'inégalités sociales.

La majorité municipale sortie des urnes en 2020 a pris ce dossier à bras le corps en lançant un plan d'investissement très audacieux pour la rénovation thermique des bâtiments publics. La première marche a été de dresser une liste du patrimoine de la ville pour pouvoir lancer ce plan. Et oui, il n'y en avait même pas. C'est dire l'impréparation des pouvoirs publics.

Cet état des lieux est terminé et cette délibération propose d'innover en matière de rénovation thermique pour le patrimoine architectural qui comprend un certain nombre de difficultés techniques. Il s'agit d'innover et pour la ville de payer les surcoûts de ces innovations dans cette période de test et d'essais via une aide éco patrimoine à hauteur de 100 000 euros jusqu'en 2023 inclus.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4545 – Chrystel BERTRAND ; Projets "Quartiers fertiles" de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8e) et de la Duchère (Lyon 9e) - Approbation et autorisation de signature des conventions financières avec la Métropole de Lyon

Le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable sont des axes majeurs de notre plan de mandat : offrir un paysage comestible, mailler les différents acteurs locaux, permettre aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et favoriser la participation citoyenne.

Pour ce faire nous avons déjà engagé des actions pour que chacun, chacune se réapproprie son alimentation (de la production à la consommation), comme la plantation de vergers municipaux (square du 14ème Zouave à Grand Trou en 2021, puis parc St Nestor en 2022).

Puis en 2021, nous avons remporté l'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : développer l'agriculture urbaine dans des quartiers prioritaires de la Ville et faisant l'objet de renouvellement urbain. Nous venons d'ailleurs d'accueillir tout récemment la cheffe de projet : Chloé Saussan.

Dans le 8ème, à Mermoz et Langlet –Santy, ce projet se nomme « De la graine à l'assiette » et allie des acteurs de la chaîne de production, de transformation et de distribution.

La plateforme productive accueille sur Mermoz de l'agriculture verticale (Cercle), du lombricompostage (Eisenia), de l'aquaponie et une ferme souterraine à Langlet-Santy de 1400 m2 dans les parkings souterrains de la SACVL (Cycloponics).

Autre acteur central : la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation avec VRAC et Récup et Gamelle avenue Paul Santy, dans une ancienne pharmacie. Ce sera un lieu ressources pour s'initier aux techniques de l'agriculture urbaine (comment on produit) et apprendre à cuisiner (comment on consomme durablement) mais aussi et surtout

un lieu social où les habitants et habitantes pourront se rencontrer et cuisiner ensemble. Son inauguration aura lieu le mois prochain (14 octobre).

Ces projets visent donc à développer les circuits courts de production et de distribution, créer des emplois et améliorer le cadre de vie des habitants.

Ce projet a un coût de 1 091 700 euros sur trois ans avec une participation financière de l'ANRU de 473 950 euros, ainsi que d'une participation financière de la Métropole de Lyon de 62 938 euros et d'une participation financière de la Ville de Lyon de 155 500 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement la signature de ces conventions avec la Métropole de Lyon.

M. Cohade : je suis content de voir que le site des parkings de la SACVEL a été retenu. Ma question concerne l'aquaponie sur Mermoz parce-que ce dispositif est installé dans des containers en fer en pleine chaleur. Il doit y faire un peu chaud. Pour ces pauvres petites bestioles, cela doit être difficile mais c'est peut être climatisé.

O. Berzane : le rapporteur du projet vous a déjà fait une réponse sur les réseaux sociaux.

Cohade : je ne l'ai pas vu.

Mme Bertrand : non le container reste à 18 degrés donc les animaux ne souffrent pas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Action sociale et Santé ;

4380 – Touria EL GANNOUNI ; Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

T. El Gannouni :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La période inflationniste que nous vivons actuellement et qui a largement été évoquée ce soir, risque d'accentuer les difficultés rencontrées par les publics résidant sur le territoire lyonnais. Il nous faut plus que jamais répondre présent afin de prévenir les risques d'exclusion sociale, protéger celles et ceux qui s'y trouvent déjà et soutenir la réinsertion sociale.

Les situations de précarité énergétique des ménages sont bien présentes et j'ai eu encore l'occasion de m'en apercevoir pas plus tard que cette après-midi lors des instances centralisées du CCAS. Les enjeux de transition écologique constituent un défi majeur nécessitant une transformation en profondeur de notre société. Que ce soit sur le plan de l'énergie, de l'alimentation et de l'hygiène, il nous faut maintenir un cap solide pour éviter les fractures.

Le Plan de mandat autant que le Projet social du CCAS portent la volonté d'une intervention concertée entre les autorités publiques et les associations du secteur de l'inclusion sociale.

A titre d'exemple, je souhaite citer le projet innovant du baromètre du non recours porté par Sandrine Runel ici présente et qui devra cet automne permettre d'ajuster les prestations en direction des lyonnais aux côtés de nos partenaires qui en feront un usage similaire (Métropole, CARSAT, CAF, CPAM, associations...).

La ville de Lyon est plus que jamais impliquée à conduire une politique sociale qui fasse écho au projet municipal d'une ville inclusive, solidaire et hospitalière.

Cet engagement s'illustre d'ores et déjà à travers l'accès au logement et/ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation, à l'hygiène et à l'accès aux droits par les diverses actions portées par le CCAS et la Ville depuis le début de ce mandat (à titre d'exemple on peut citer le pôle alimentaire, l'hébergement d'urgence et le dispositif Zéro enfant à la rue, l'épicerie sociale et solidaire, l'aide à l'Intégration scolaire pour les réfugiés ukrainiens en MDML, intervention en squats/campements ou encore les actions du pôle sinistres...).

Notre politique envers les plus démunis est ambitieuse. Les pessimistes diront que cela n'avance pas assez vite. Les optimistes diront, on encore du chemin, mais nous avançons et continuons dans la ligne de notre engagements. Je suis ceux des optimistes.

Notre ville a toujours répondu présente à l'accompagnement des projets associatifs par le biais d'outils tel que : le fonds d'Aide aux Jeunes, la convention tripartite du sans-abrisme, l'engagement institutionnel des différentes collectivités sur l'hébergement transitoire.

Les subventions que je vous demande de valider, viennent naturellement compléter l'engagement de votre ville en soutenant les structures associatives présentes sur le territoire et qui œuvrent au quotidien pour permettre aux plus démunis d'accéder à leurs droits les plus fondamentaux.

Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, cher collègues, d'accorder ces subventions pour un montant de 201 750euros -

Délibération adoptée à l'unanimité.

4480 – Touria EL GANNOUNI ; Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

T. El Gannouni :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour but l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire.

Bien plus que des subventions, je souhaite ici souligner l'importance des enjeux pour les habitantes et habitants qui côtoient régulièrement ces espaces. L'objectif est de continuer à travailler conjointement avec ces structures sur une politique qui permettent le développement de l'éducation, l'accès à la culture comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation. L'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale et s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations et de fédérations qui développent cette démarche au plus près du territoire.

Les subventions accordées permettent la mise en œuvre de différentes actions sur le terrain et contribuent ainsi à développer 3 des priorités de la ville de Lyon:

- d'une part une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- d'autre part une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- et enfin le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

Sont concernés par ces subventions : 12 (MJC), 14 centres sociaux, 8 maisons de l'enfance, et différentes associations d'éducation populaire. Elles comptent plus de 45 000 adhérents, et touchent un public lyonnais encore bien plus large au travers des nombreux projets qu'elles conduisent.

Pour toutes les raisons que je viens de vous citer, je vous propose, cher collègues, d'adopter l'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacune de ces 39 associations au titre de l'année 2022.

Mme Couder se déporte sur cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4547 - Touria EL GANNOUNI ; Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant

T. El Gannouni :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération que je vous présente a pour objet la Signature entre l'Etat, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant.

Grace à cette convention l'ensemble des parties prenantes que je viens de citer partagent des objectifs communs comme par exemple :

- Soutenir les primo-arrivants dans leur parcours d'accès à un logement, un emploi et à leurs Droits.
- Veiller à la couverture du territoire en termes d'accompagnement social, d'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, ou encore à l'apprentissage du français.
- Favoriser leur compréhension du fonctionnement des institutions républicaines, et des droits et devoirs applicables à toute personne résidant en France.
- Encourager leur intégration au sein de la société d'accueil et permettre le changement de regard du public sur les primo-arrivants, en créant les conditions nécessaires à la rencontre avec les habitants du territoire.

Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans. Le financement et les actions retenues seront réévalués annuellement.

Pour 2022, 17 projets (cf. liste en annexe) ont été retenus dans le cadre de ce contrat territorial (CTAI). Et représente un montant global de 661 374 €, auxquels s'ajoutent 264 250 € répartis entre les trois collectivités signataires (226 250 € pour la Métropole de Lyon, 35 000 € pour la Ville de Lyon, 3 000 € pour la Ville de Villeurbanne).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de valider la signature du contrat territorial d'accueil et d'intégration.

M. Pesche :

Chers collègues cette délibération est l'occasion de rappeler la politique municipale qui est menée en direction des personnes primo-arrivant, réfugiés.

Il y a ici une vraie volonté d'avancer pour un accueil digne et réussi de ces familles dans notre ville. Je voudrais rappeler notamment l'engagement pris l'année dernière par notre ville d'accueillir les familles afghanes suite à la reconquête du pays par les talibans. De même la ville a mobilisé d'importants moyens pour accueillir les familles Ukrainiennes victimes de l'agression impérialiste russe. Au-delà de ces situations géopolitiques les plus médiatisés, la question du droit à la sécurité physique, morale et économique des personnes nous invite à construire l'accueil dans les meilleures dispositions qu'il soit possible de mettre en œuvre.

Je voudrais donc ici souligné l'importance pour la ville de Lyon de rejoindre ce contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant. Je souhaitais également rappeler l'inhumanité d'une politique d'expulsion de réfugiés sur des critères purement administratifs et subjectifs. La Cour européenne des droits de l'Homme considère régulièrement que la France enfreint l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme en exposant par exemple deux hommes expulsés en Russie à la torture et à des traitements inhumains et dégradants. Idem on pourrait rappeler que la France continuait d'expulser des familles vers l'Afghanistan jusqu'en juillet 2021.

Dans ces conditions les émeutes régulières dans les Centres de rétentions administratives doivent nous alerter sur l'obsolescence d'une politique sécuritaire obsédée par le chiffre et la déshumanisation. Je voudrais ainsi souligner l'importance de porter haut les valeurs de la république universelle, comme le fait la ville de Lyon, avec l'ensemble des acteurs associatifs sur le terrain.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tranquillité publique et prévention ;

4472 – Olivier BERZANE ; Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros

O. Berzane :

Compte tenu de l'importance des dispositifs chantiers loisirs et chantiers éducatifs auprès des jeunes, je vous propose de poursuivre cette dynamique des chantiers en apportant un soutien financier aux associations qui présentent des projets pertinents, en particulier dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire d'intervention du Contrat de ville de Lyon. Les actions vous sont présentées dans le tableau en annexe à la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Urbanisme, Logement et politique de la ville ;

4512 – Christophe LESUEUR ; Lyon 8e Avenant à la promesse de cession à titre onéreux à BNP Paribas Immobilier Résidentiel d'une partie des lots de copropriété 13 et 72, situés 15 bis avenue Jean Mermoz - EI 08251 - Inventaire n° 08251A001-02 et 08251A002-02

M. Lesueur :

Mesdames, Messieurs,

Vous vous souvenez sûrement de la délibération N° 2021 du 16 décembre dernier qui validait la promesse de vente à BNP Paribas des fractions de copropriété 13 et 72 appartenant à la ville de Lyon pour un montant de 850 000 €.

BNP Paribas Immobilier a présenté un projet de construction en atelier préalable, en amont de l'instruction de permis de construire. Ce projet répond bien évidemment à la RT2020 qui est enfin en vigueur.

Nous, écologistes, pensons qu'il faut aller encore plus loin dans les performances énergétiques des bâtiments.

Le printemps et l'été que nous venons de vivre montre encore une fois qu'il est plus que temps que nous anticipions le changement climatique et que les bâtiments qui seront construits doivent assurer le confort de leurs habitants et atteindre une sobriété maximale.

Ce que nous vivons ne se traduit pas comme une crise économique de plus comme essaie de nous faire croire le gouvernement. On ne doit pas faire le dos rond en attendant de nouvelles énergies bon marché. Il faut des bâtiments sobres et tendre vers le zéro consommation. La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Pour affirmer notre démarche de transition écologique, la Ville de Lyon a demandé à BNP Paribas Immobilier de réduire l'empreinte carbone du projet de construction et d'intégrer un niveau de performance C2 du label E+C, label qui est destiné à évaluer la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

La Ville de Lyon est consciente du surcoût que représente cette demande. Les services et l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet ont travaillé et ont pu se mettre d'accord sur une estimation. L'idée est de partager entre le promoteur et la Ville de Lyon le surcoût estimé. D'un côté BNP Paribas Immobilier fait l'effort pour atteindre le niveau de performance C2 et de l'autre côté la Ville de Lyon fait un effort financier. C'est du gagnant/gagnant.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant intégrant un nouveau prix de cession de 715 000 € au lieu de 850 000 €, montant validé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) le 17 juin dernier.

Bien entendu, BNP Paribas Immobilier devra justifier de l'atteinte de l'objectif de performance C2 par production d'une attestation délivrée par un organisme agréé.

Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, la somme de 135 000 € sera due par BNP Paribas Immobilier à la Ville de Lyon.

Nous espérons que le niveau de performance C2, identique à celui que nous demandons pour les marchés publics que nous lançons, pourra être ensuite demandé, et pourquoi pas exigé, pour tous les futurs projets immobiliers.

Oui, la transition écologique et énergétique a un coût. Mais nous n'avons plus le choix. Il faut mettre tous les moyens pour réduire l'empreinte carbone des projets et tendre vers les bâtiments les plus sobres possibles.

Je vous remercie d'approuver cette décision.

CF Lévy : un beau cadeau pour un grand groupe.

M. Lesueur : on n'a pas les moyens de contraindre les entreprises.

M. Auzal : c'est très difficile de mettre en place tout ce qu'on souhaite.

O. Berzane met aux voix cette délibération.

Vote contre : E. Jenn

Abstention : CF. Lévy

Délibération : adoptée à la majorité.

M. Azcué présente les 3 rapports suivants :

Quelques mots d'introduction pour les 3 délibérations techniques de soutien au logement social. D'une part, concernant l'arrondissement, la rénovation urbaine de Mermoz et Langlet Santy vient figer une grande partie du parc social de l'arrondissement au moins pour un an. L'ensemble des bailleurs font leur part mais le manque de logement sur l'ensemble de la ville et de la métropole rend la situation extrêmement tendue malgré notre politique volontariste. D'autre part, le président de la métropole a insisté dernièrement sur l'importance d'une nouvelle donne dans l'organisation du territoire : passer d'un paradigme de la concurrence à la coopération entre agglomération et zones péri-urbaines. C'est le premier pas en faveur d'une dé-

métropolisation. Ceci étant dit la 1^{ère} délibération porte sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 67 443,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 112, rue Marius Berliet à Lyon 8^{ème}

4513 – Mathieu AZCUE ; Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 67 443,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 112, rue Marius Berliet à Lyon 8^{ème}

Délibération adoptée à l'unanimité.

4521 – Mathieu AZCUE ; Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 239 960,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS situés 130 bis, rue Challemel Lacour à Lyon 8^{ème}

O. Berzane met aux voix cette délibération.

Vote contre : E. Jenne

Délibération adoptée à la majorité.

4522 – Mathieu AZCUE ; Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la ERILIA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 563 890,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements (4 PLAI et 8 PLUS) situés 270, 272, boulevard Pinel - Bâtiments B et C à Lyon 8^{ème}

O. Berzane met aux voix cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CF Lévy

Pendant l'été, la direction de SOS médecins a fait part de son souhait de ne plus intervenir dans ce secteur. Il y eu un échange entre eux et vous pour les rassurer et sécuriser leur intervention dans ce secteur ?

O. Berzane : non il n'y a pas eu de rencontre avec ces médecins. La ville n'a pas à s'immiscer dans leur organisation professionnelle.

T. El Ghannouni : on travaille sur le sujet avec la SACVEL. Ils se trouvent dans une posture positive de ré-intervenir mais il faut travailler avec la SACVEL pour y retourner. Je suis présente sur ce dossier pour que les habitants de ce quartier puissent accéder à ce service.

Départ de Mme Anne-Rose Eva ; départ de Mme Jenn.

4458 Jean Luc GIRAULT : Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Madame, monsieur, Chers collègues

Comme vous le savez la ville de Lyon porte une convention territoriale d'application du contrat de ville 2015-2023. Pour mettre en œuvre ce contrat de ville, des équipes territoriales sont réparties dans les différents quartiers politiques de la ville (mission Duchère, mission quartiers anciens et mission entrée est). Ces équipes sont cofinancées par nos partenaires que sont l'ANCT et la Métropole. Cette délibération vise à solliciter la subvention auprès de l'Etat et de la Métropole les cofinancements.

De plus, l'Etat cofinance un service de la Direction de coopération culturelle, afin que ce service puisse accompagner le développement action culturelle spécialement créées pour les quartiers en politique de la ville. Quartiers qui sont sous dotés en offre culturelle.

A ces subventions s'ajoutent des cofinancements pour la mise en œuvre du volet sécurité-prévention avec 3 postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats. Il est proposé de solliciter la subvention auprès du Fond interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

Délibération adoptée à l'unanimité.

4460 - Jean Luc GIRAULT ; Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'Initiatives Locales" (FIL), "Fonds Associatif Local" (FAL) et "Conseils citoyens" pour un montant total de 21 260 euros

Le contrat de ville comporte un volet accompagnement des initiatives locales pour améliorer le quotidien des habitants.

La programmation a été délibérée lors des CM du 19 mai et du 7 juillet 2022. Certains dossiers n'avaient pas pu être proposés au vote précédemment, il s'agit ici de finaliser la programmation 2022.

Pour le 8^{ème} arrondissement il s'agit :

D'un projet FAL fonds d'initiative locale de 5 000 € pour l'association Vivre ensemble. Cette action a pour but de favoriser les rencontres entre les habitants, des découvertes culturelles et des ateliers gratuits de recyclage et de réparation de vélo sur Mermoz

Par ailleurs, l'Etat a délégué à la ville de Lyon, un financement pour l'aide au fonctionnement des conseils citoyens, il est proposé de les aider selon le détail indiqué dans la délibération.

Une somme de 1 000 € est ainsi attribuée au conseil citoyen des Etats Unis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Culture et Tourisme et vie associative;

4459 – Jacques BONNIEL ; Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires

2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l' Education Nationale

J. Bonniel :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires publiques de Lyon, afin de développer l'intervention musicale pendant le temps scolaire.

Cette action d'éducation artistique et culturelle est dispensée par des enseignants musiciens professionnels du CRR, diplômés du CFMI (Centre de formation des musiciens intervenants).

En 2022, la Ville de Lyon a choisi de porter son aide au Conservatoire, pour ce dispositif, à 1 million d'euros, en augmentation de 108 k€ par rapport aux années précédentes, afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves lyonnais scolarisés dans les écoles municipales.

Cette augmentation permet au Conservatoire d'embaucher cinq nouveaux enseignants musiciens et danseurs. Ce seront ainsi 40 intervenants qui interviendront près de 460 heures d'interventions hebdomadaires, à plus de 15 000 élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon.

Deux conventions sont proposées pour encadrer ce dispositif. Une première convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon précise les modalités de réalisation et de financement de l'intervention en milieu scolaire assurée par des musiciens et danseurs. L'objet de la seconde convention, entre la Ville de Lyon, le Conservatoire de Lyon et la DSDEN porte sur l'organisation dans les écoles primaires publiques de Lyon de cette intervention artistique qui se déroule désormais en temps scolaire mais également dans le temps périscolaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la décision suivante : M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions, et tout document afférent, et à les exécuter.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4461 – Jacques BONNIEL ; Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027

J. Bonniel :

La nouvelle Charte de coopération culturelle sera un outil important du volet « émancipation » de la politique culturelle qui inscrit les arts, la culture et les patrimoines au cœur du développement de la ville, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation de chacun-e à la vie culturelle de la cité. En ce sens, la Charte est un

levier de mise en œuvre des droits culturels. C'est un contrat qui engage les structures culturelles à œuvrer pour tous les habitant.es, et plus seulement des publics cibles, en s'appuyant sur un socle de valeurs communes

La première Charte de coopération culturelle, signée en 2004, impliquait 18 structures culturelles lyonnaises. La Charte, qui s'achève en 2022, en compte 27. Avec la nouvelle Charte 2022-2027, qui sera signée en octobre prochain, ce sont 45 établissements et services culturels municipaux, structures culturelles associatives et festivals qui s'engagent dans la démarche impulsée par l'Adjointe à la Culture.

La nouvelle Charte de coopération culturelle est le fruit d'un travail collectif de co-écriture mené avec les partenaires qui agissent sur le territoire de Lyon et dans ses quartiers.

La Charte est construite en trois chapitres regroupant les engagements des futurs signataires en trois thématiques : les personnes, les territoires les partenariats.

Les personnes, les habitants, les citoyens dans un objectif d'inclusion et d'émancipation

Les territoires : les signataires de la Charte s'engagent à inscrire leurs projets dans les territoires de Lyon, arrondissements, quartiers, quartiers prioritaires, et parfois en dehors des limites de la ville.

La coopération et les partenariats : les structures signataires s'engagent à tisser des partenariats durables entre elles et/ou avec les acteurs des territoires.

La Charte comprendra également un volet Transition écologique qui rappellera les engagements forts de la Ville en la matière et proposera un volet méthodologique.

Un bilan partagé des actions engagées dans le cadre de la Charte de coopération culturelle sera effectué chaque année.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes : 1- Le dispositif et les grands principes de la charte de coopération culturelle présentés dans le cadre de cette délibération sont approuvés. 2- M. Le Maire est autorisé à signer la charte de coopération culturelle.

A. Valla :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, Chers habitants du 8e, Comme l'a si bien présenté mon collègue M. Bonniel – que je remercie au nom de notre arrondissement de nous avoir représentés lors de l'élaboration de cette nouvelle charte – cela représente un immense travail. Notre groupe salue évidemment l'initiative de Nathalie Perrin-Gilbert en mairie centrale pour sa conception, ainsi que toutes les structures culturelles et socio-éducatives qui ont élaboré et signé ensemble cette charte. En effet, cela a regroupé notre exécutif municipal, et une quarantaine d'institutions, autour de trois ateliers d'écriture. Cette charte représente la boussole à suivre pour les années à venir de notre mandat. Car notre vision est d'inscrire la culture au cœur du développement de la ville, afin de permettre la cohésion sociale, la participation de

chacun et chacune à la vie culturelle, et enfin, l'émancipation de toutes et tous. Je vous remercie de votre écoute.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4531 – Jacques BONNIEL ; Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

Déport de M. Bonniel et de M. Lesueur – Les deux élus sortent de la salle.

O. Berzane présente le rapport qui concerne l'attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique et met cette délibération aux voix.

CF. Lévy : je regrette que M. l'adjoint ne puisse répondre. On est très inquiet de la situation du Musée Urbain Tony Garnier (MUTG).

On a appris la démission de sa directrice par la presse. Cela démontre une fois de plus un véritable problème de gouvernance au sein de ce musée. Impression d'un immense gâchis pour tout le travail mené jusqu'à présent.

Le musée est fermé. Tout ceci marque une véritable crise du secteur culturel sur le quartier des Etats-Unis, la situation n'est pas réjouissante sur le NTH8 non plus.

On est très inquiet sur l'avenir et on aimerait avoir des garanties assez rapides. Nous vous proposons un groupe de travail Trans partisan pour assurer une meilleur gouvernance du musée.

O. Berzane : je veux affirmer que Mme Chambon a fait un magnifique travail sur ce musée.

Deuxièmement, on a à cœur sur le fait que ce musée aura un avenir. On y travaille depuis le départ de sa directrice. Avec l'adjoint à la culture et les services de la Direction des Affaires Culturelles ainsi que l'association des amis du musée afin de lui offrir un avenir responsable.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- Renforcement du fonctionnement pour un avenir plus serein
- Voir en lien avec le musée Gadagne pour garantir les financements dont il a besoin pour exister ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Messieurs Bonniel et Lesueur rentrent dans la salle du conseil.

J. Bonniel : l'argument de dire que les conditions de travail ont changé est erroné. Rien n'a changé depuis plusieurs années. Le budget est même en croissance. C'est une histoire qui est un peu légendée voire romancée. Mme Chambon a évoqué un burn-out d'une semaine, burn out express ! Ce n'est donc pas un burn-out. Certains

arguments mis en avant ne correspondent pas du tout à la situation du musée ; l'ensemble du CA ne comprend pas pourquoi la directrice a adopté cette attitude qui est en rupture avec les 12 années précédentes pendant lesquelles on a travaillé en bonne intelligence.

La rupture n'est pas venue de notre fait. On va relancer le musée avec un nouveau projet. Cela fait 30 ans qu'il existe. On aura une autre directrice et on va redévelopper ce musée au service de ses habitants.

La difficulté qu'avait la directrice à travailler avec les structures du quartier peut par exemple être levée avec l'arrivée d'une nouvelle direction.

CF. Lévy : on ne s'immisce pas dans le fonctionnement interne des structures. En tant qu'élu d'arrondissement on s'inquiète sur le devenir du musée. Nous sommes à quelques jours des journées du patrimoine. Or ce musée fait partie de l'identité de notre arrondissement. Nous voulons être rassurés sur son devenir.

O. Berzane : j'espère donc qu'on vous a rassuré sur l'avenir mais pour autant quand vous mettez en cause une question de gouvernance, vous vous immiscez dans son fonctionnement.

4592 – Jacques BONNIEL ; Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e, entre la Ville de Lyon et la SCIC La Maison de la Danse pour une durée de trois mois - EI 08029

J. Bonniel :

Mesdames et Messieurs,

Le prochain développement de la Maison de la Danse consistera en la création des Ateliers de la Danse dans le 8ème arrondissement fin 2025, à proximité de l'actuelle Maison de la Danse. Ce lieu aura pour vocation de compléter l'équipement actuel en permettant des accueils de compagnies en résidence pour des créations qui seront présentées au public dans une jauge intermédiaire de 450 places. Il comprendra également un studio de répétition et un studio dédié aux pratiques amateurs. Depuis le 1er juillet 2022, Tiago Guedes dirige la Maison de la danse et co-dirige la Biennale de Lyon

Il affirme un ancrage territorial fort et une présence renforcée des artistes à Lyon en créant une communauté artistique. Selon lui, les Ateliers de la Danse doivent s'affirmer comme une véritable fabrique.

Afin de préfigurer le lieu de fabrique que seront les Ateliers de la danse, comme lieu d'accueil d'artistes en création, mais aussi d'accueil de pratiques artistiques notamment amateurs, la Maison de la Danse a sollicité l'accord de la Ville de Lyon pour obtenir le droit d'occuper les locaux du 101 Boulevard des Etats-unis pendant cette transition, afin d'accueillir des résidences hors les murs et d'offrir un lieu de répétition aux compagnies locales et internationales.

La SCIC La Maison de la Danse a sollicité la gratuité de la mise à disposition.

S'agissant d'un projet s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lyon au titre du soutien à la création et d'enjeux d'émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette occupation et d'exempter la Maison de la danse du paiement de la redevance.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

La mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8ème, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Maison de la Danse pour 3 mois et jusqu'au 31 décembre 2022, est approuvée.

O. Berzane : pour compléter, je me réjouis de l'ambition de T. Guedes vis-à-vis de l'institution et de l'arrondissement, avec cette volonté de sortir les murs, d'aller dans les quartiers, de travailler avec les structures de l'arrondissement et de créer un 8^{ème} festival de la danse centré sur notre arrondissement ; De beaux projets pour notre territoire... cela pré-figure magnifiquement bien l'arrivée des ateliers de la danse.

C. Cohade : est-ce que vous allez éventuellement travailler sur d'autres lieux qui permettent une continuité ? On sait qu'un nouveau projet ne se fait pas du jour au lendemain sur le quartier, je souhaite être rassuré sur ce point.

O. Berzane : exactement : oui l'objet des discussions avec le directeur. Il nous a interrogés sur les différents lieux de l'arrondissement qui pourraient accueillir des troupes de danse sur notre arrondissement y compris des lieux qui ne sont pas traditionnellement des lieux culturels.

J. Bonniel : le label scène artistique enfance jeunesse est proposé ; l'intérêt de ce label est qu'il assure un financement récurrent à une politique culturelle. On choisira ensemble avec la DRAC, la région et la ville parmi 5 équipes pré-sélectionnées. Elles ont visité les locaux. Le choix se fera le 10 octobre prochain.

CF Lévy : avez-vous pu trouver une date pour l'organisation d'un concert à la maison de la danse ?

O. Berzane : je ne suis pas l'organisateur de ce concert, je ne fais que donner une petite subvention. Je n'ai pas été saisi d'un problème de date pour ce concert.

J. Bonniel : il n'y a pas de disponibilité sauf pendant les vacances scolaires mais cette proposition de date ne convient pas à l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité

4530 – Jacques BONNIEL ; Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'intervention Culturel FIC pour un montant global de 15 000 euros. Approbation d'une convention

J. Bonniel :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat : - Soutien à la création artistique et culturelle ; - Inspiration et émancipation, Echanges et coopérations.

C'est ainsi que sur les conseils municipaux de janvier à juillet, 168 structures et équipes artistiques tous domaines artistiques confondus, ont été subventionnées par la Ville de Lyon pour un montant total de 1 946 500 euros, sur le Fonds d'intervention culturelle, le Fonds d'intervention des musiques actuelles et le Fonds Casino.

Il vous est proposé de soutenir deux structures en complément des aides déjà attribuées.

LICRA AUVERGNE-RHONE-ALPES – 1 rue Lavoisier Lyon 3^e

La LICRA milite pour une égalité des droits entre les êtres humains, œuvre à un rapprochement des peuples et agit en faveur du respect et de la promotion de la laïcité. Pour défendre ces idéaux, la LICRA Auvergne-Rhône-Alpes organise des actions au quotidien dans le domaine de la citoyenneté, du sport et de la culture, comme levier d'émancipation et d'éducation populaire.

Elle organise également du théâtre forum avec la Compagnie Les transformateurs et des expositions (Enfants réfugiés d'hier à aujourd'hui de Yom Hashoah en avril dernier place des Terreaux).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association LICRA au titre de la délégation culture.

LES TROIS-HUIT COMPAGNIE DE THEATRE – 125 avenue du Maréchal de Saxe, Lyon 3^e

La SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre est un collectif de création théâtrale, qui réunit une équipe artistique, technique et administrative.

De 2003 à 2022, les Trois-Huit ont occupé le NTH8 / Nouveau Théâtre du Huitième, sis 22 rue Commandant Pégout à Lyon 8^{ème}, au sein d'un bâtiment municipal, l'Espace 101. Des conventions d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, renouvelées tous les 3 ans de 2003 à 2022, encadraient cette mise à disposition. La convention tripartite et la convention de mise à disposition des locaux du NTH8 sont arrivées à échéance le 31 août 2022.

Afin de permettre à la Compagnie des Trois-Huit de poursuivre ses projets de création et d'actions culturelles au-delà de la mise à disposition des locaux qui lui étaient confiés jusqu'alors, la Ville souhaite renouveler la convention cadre dans sa période de transition, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022. Ce soutien s'accompagne du versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SCOP SARL Les TroisHuit, Compagnie de théâtre au titre de la Délégation Culture.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes : 1- Les subventions de fonctionnement

pour un montant global de 15 000 € sont allouées aux associations précitées. 2- La dépense en résultant, soit 15 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30. 3- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4506 – Aurélie MARAS ; Arrondissements en fête : attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Comité des fêtes de Monplaisir" pour l'organisation d'un Ciné Karaoké le 26 août 2022

Mme Marras :

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Comité des fêtes de Monplaisir" pour l'organisation d'un Ciné Karaoké qui s'est tenu le 26 août 2022 dans le cadre du soutien de la Ville de Lyon aux manifestations festives dites « Fêtes de Quartiers » au cœur de ses arrondissements.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Déport de M. Lévy

Délibération adoptée à l'unanimité.

4355 – Augustin PESCHE ; Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte

M. Pesche :

« Comment ouvrir les enfants à de nouvelles pratiques sportives ?

Bonjour

Merci pour cette question essentielle. Il s'agit là de répondre à la fois aux enjeux de démocratisation de la pratique sportive, par l'accès de tous nos enfants, quel que soit leurs conditions sociales ou physiques à des pratiques sportives diversifiées. On parle d'accès à des équipements comme à des encadrants, et d'accessibilité géographique mais aussi économique.

C'est un enjeu pour l'épanouissement des enfants, de ces adultes en devenir. Cela touche forcément plus largement toute la famille et la société.

En premier lieu permettez-moi de préciser qu'aujourd'hui 46 clubs et associations adhérentes à l'office des sports de Lyon, proposent des activités pour les « baby » c'est à dire les enfants les plus jeunes. Dans le 8e c'est 7 disciplines différentes portées par les associations sportives auxquelles l'on peut rajouter les animations des Centres sociaux, MJC,... C'est une richesse incroyable de disciplines, de site, de lieu permettant.

Notre soutien à cette ambition passe par différents leviers.

Que ce soit via l'organisation d'événement comme le forum des associations ou le développement d'une politique ambitieuse dans ce domaine. En témoigne les délibérations de ce jour relatives par exemple au Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires – où le soutien à l'inclusion et l'accessibilité pour les publics les plus fragiles passe par la mise en place du dispositif Ticket Sport Culture. Déployé aujourd'hui dans chaque arrondissement de Lyon, le dispositif Ticket Sport Culture est destiné aux enfants dont les familles ont de très faibles revenus. Cette aide individuelle, sous forme de prise en charge partielle du coût de l'activité, a pour objectifs de :

- permettre à des enfants/jeunes en difficulté socio-économiques de s'inscrire dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et dans la durée ;
- faire bénéficier à ces enfants/jeunes d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles.

Pour notre arrondissement, le centre social Laennec est mobilisé.

Autre initiative que l'on évoquera tout à l'heure, le soutien au Comité du Rhône handisport pour la création d'une section jeunes Handi-Enfants de 4 à 18 ans, l'organisation de séjours jeunes en été et en hiver pour des activités de plein air. La ville donc soutient ces initiatives. Chaque année les associations et clubs sportifs sont soutenus pour leur fonctionnement en fonction de leurs projets associatifs.

Ainsi en 2022 dans le 8e arrondissement ce sont près de 355 500€ qui ont été alloués aux clubs en forte hausse de 8500€ en fonction des projets sportifs et associatifs.

Quelques mots sur le dispositif Divertisport, pour les enfants de 6 à 16 ans, pendant les petites ou grandes vacances scolaires qui propose un accueil de loisirs dédié aux activités sportives. Divertisport, regroupe différents centres sportifs : Kennedy et au complexe HERRIOT/CAVAGNOUD (6-12 ANS)

Le Service Animation Sportive de la Direction des Sports de la Ville de LYON, propose aux enfants âgés de 6 à 16 ans, la pratique de différentes activités physiques et sportives au sein du centre.

Objectif :

- Amener l'enfant et le jeune à découvrir des pratiques variées et compléter leurs expériences sportives.
- Veiller à ce que le plus grand nombre de ces enfants puissent, aujourd'hui comme à l'avenir, pratiquer des sports dans des conditions optimales, c'est-à-dire dans un environnement propre et sain : tri des déchets plastiques (bouteilles, bouchons).
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté à travers la pratique des APS (intégration de tous, respect des locaux, du matériel, du personnel).

Ainsi les jeunes du 8e fréquentent :

- La patinoire Baraban
- La piscine Charial
- Le gymnase Paillou avec son mur d'escalade et son site pour la pratique du tir à l'arc
- L'école Pergaud (gymnase, sanitaires et cour)

Enfin les offices des sports d'arrondissement et l'Office de sports de Lyon participent à relever ce défi. Une journée de partage et de construction a eu lieu en mars dernier sur le thème le « sport tout au long de la vie » permettant d'échanger sur les projets et perspectives dans ce domaine d'une soixantaine d'associations sportives.

Pour conclure, je dois dire qu'il reste beaucoup à faire pour casser les barrières sociales, économiques, territoriales qui freinent l'accès au sport pour tous. Et je tiens rappeler l'importance d'avoir des associations engagées à l'image de celle qui signe la charte de l'UNICEF « Club ami des enfants » permettant de sensibiliser les éducateurs, les familles aux droits de l'enfant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4376 – Sonia ZDOROVTZOFF ; Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités

S. Zdorovtsoff :

Pour cette dernière délibération, nous vous proposons de soutenir l'attribution de 152 500 euros de subventions à 37 associations et organismes locaux favorisant, de par leurs actions ou engagements, les échanges internationaux via un dispositif, commun à la ville et à la métropole de Lyon, et connu sous l'appellation d'appel à projets internationaux, ou AAPI.

Parmi ces 37 organismes, l'association « Sun Trip » est située dans le 8^{ème} arrondissement : elle favorise les modes de déplacements actifs, y compris dans ses acceptations les plus sportives et dépaysantes puisque cette année les participants de cette course à vélo solaire ont parcourus plus de 10 000 Km à travers l'Europe. A noter que deux autres organismes situés à proximité immédiate du 8^{ème} arrondissement seront également accompagnés financièrement : il s'agit du Vinatier qui apporte un soutien aux professionnels de santé mentale et psychosociale en Arménie ; et de la SEPR, qui accompagne le centre d'enseignement professionnel francophone de Erevan dans son déploiement sur l'ensemble du territoire, en vue de favoriser l'employabilité des jeunes arméniens, quels que soient leurs moyens ou ceux de leurs parents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h30.)

Prochain CA le 18 octobre 2022 à 18h30